

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1970 5 août 2015

SOMMAIRE

4K Group Holding S.à r.l	94539	Hacofin S.A.	94557
Aberdeen Liquidity Fund (Lux)	94515	Immo Luxembourg S.à r.l	94557
Agiv Holding	94539	Kern Tech 1	94538
Altercap CCA I SA	94538	Legitech	94522
ArcelorMittal	94523	Mondeltone S.A	94519
Atollen S.à r.l	94520	Monocle Fund SICAV	94519
At Work 4U S.A	94560	Paddock Fund Administration S.A	94515
AXD Holding S.A	94520	Ren-Net S.à.r.l.	94517
Balta Luxembourg S.à r.l	94520	Resort Finance S.A	94523
Barclays Luxembourg Finance S.à r.l	94522	Royal Properties S.A	94514
Bargain Retail Europe S.C.A	94521	Sapient Operations Luxembourg S. à r.l	94517
B & B Consulting S.à r.l	94520	Scala International S.A	94520
Bowen Investments S.à r.l	94521	Signode Industrial Group Holdings Lux S.à r.l.	
Brandlen Finance S.A	94521		94518
CFSH Luxembourg S.à r.l	94518	Snowy Summer S.A	94518
CNP Luxembourg		Sphinx Turnaround Fund S.C.A., SICAV-SIF	
CNP Luxembourg			
Compagnie Foncière du Vin S.A	94514	Sun Microsystems Investments S.à r.l	
Consult Redange S.A		SWM HoldCo 2	94518
Cornum Capital S.A., SICAV-FIS		Tofev S.A.	
DASA S.à r.l.		Trium RE S.à r.l	
Edima S.A	94560	Ventech China Lux	
Emerge Capital	94516	Ventos S.A.	94536
FLIT - PTREL, SICAV-SIF S.C.A		ViVa Partners S.à r.l	
Gestielle Investment Sicav		West Investment Holding S.A	94522
Guineu Inversio S.A			



Royal Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 147.026.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015084276/9.

(150096722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Compagnie Foncière du Vin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 183.595.

Le bilan au 30 juin 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2015085225/10.

(150097614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Sphinx Turnaround Fund S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV-Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, Allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 143.676.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 2 juin 2015

En date du 2 juin 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler le mandat de KPMG Luxembourg S.à.r.l., en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2016.

Luxembourg, le 5 juin 2015.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Sphinx Turnaround Fund S.C.A., Sicav-SIF

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015087505/16.

(150099773) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Tofev S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 118.217.

Le Conseil d'Administration a l'honneur de convoquer Messieurs les actionnaires par le présent avis, à

l'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

qui aura lieu le 21 août 2015 à 10.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour:

- 1. Approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes.
- 2. Approbation des bilans rectifiés et des comptes de profits et pertes au 30 juin 2011 et 30 juin 2012, et affectation des résultats.
- 3. Décision de la continuation de la société en relation avec l'article 100 de la législation des sociétés.
- 4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exercice de leur mandat au 30 juin 2012.
- 5. Nominations statutaires.
- 6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2015132533/1023/19.



PFA, Paddock Fund Administration S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 147.823.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle des actionnaires tenue en date du 31/03/2015

Quatrième résolution

L'assemblée décide de renouveler le mandat du réviseur d'entreprises agréé Artemis Audit & Advisory, S.à R.L., RCSL B166716, 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg pour une durée d'une année.

Cinquième résolution

L'assemblée prend acte des démissions de monsieur Marc Muller, monsieur Laurent Muller et monsieur Frédéric Muller. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Paddock Fund Administration S.A. Référence de publication: 2015089801/16.

(150102241) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

Aberdeen Liquidity Fund (Lux), Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 167.827.

The board of directors of the Company would like to invite you to attend the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders of the Company (the "Meeting") to be held on 21 August 2015 at 11.00 a.m. at the registered office of the Company at 2b Rue Albert Borschette L - 1246 Luxembourg, with the following agenda:

Agenda:

- 1. Approval of the annual report incorporating the Independent Auditor's report and the audited financial statements of the Company for the financial year ended 31 March 2015.
- 2. Allocation of the results for the financial year ended 31 March 2015.
- 3. Discharge to be granted to the Directors with respect to the performance of their duties during the financial year ended 31 March 2015.
- 4. Decision to acknowledge and ratify the following changes in the composition of the Board of Directors:
 - Resignation of Mr. Charlie Macrae as Director of the Company as of 12 January 2015.
 - Co-optation of Mr. Ralf Kohler as Director of the Company as of 12 January 2015 until the Annual General Meeting to be held in 2015.
- 5. Re-election of Mr. Menno de Vreeze, as Director of the Company until the next Annual General Meeting to be held in 2016.
- 6. Re-election of Mr. Ralf Kohler, as Director of the Company until the next Annual General Meeting to be held in 2016.
- 7. Re-election of Mr. John Brett, as Director of the Company until the next Annual General Meeting to be held in 2016.
- 8. Election of Ms. Sandra Craignou, subject to the approval of the Commission de Surveillance du Secteur Financier (CSSF), as Director of the Company until the next Annual General Meeting to be held in 2016.
- 9. Re-election of KPMG Luxembourg, Société coopérative as Independent Auditor of the Company until the next Annual General Meeting to be held in 2016.

The shareholders are advised that no quorum for the items of the agenda is required and that the decisions will be taken upon a majority vote of the shares present or represented at the Meeting. Each share is entitled to one vote.

A shareholder may act at the Meeting by person or by proxy. Should you not be able to attend this Meeting, kindly complete, date, sign and return the form of proxy enclosed by fax before 19 August 2015 to the attention of Luxembourg Product Management at fax number + 352 2643 3097 or by mail to the above address.

Annual report and accounts are made available at www.aberdeen-asset.com within the literature section, alternatively please contact +352 46 40 10 820 for Shareholders outside of the UK or 01224 425255 for your hard copy.

For and on behalf of

the Board of Directors - Aberdeen Liquidity Fund (Lux)

Référence de publication: 2015125764/38.



Emerge Capital, Société d'Investissement à Capital Variable (en liquidation).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 48.530.

Shareholders of EMERGE CAPITAL (in liquidation) are informed that the quorum in order to vote the points set out on the Agenda of the Extraordinary General Meeting held on 23rd July 2015 was not reached. Therefore, we are pleased to convene you to a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of the Company which will be held at the registered office of the Company, on 11th September 2015 at 11.00 a.m. (Luxembourg time) for the purpose of considering and voting upon the following Agenda:

Agenda

- 1. Resolution on the acquisition in cash of the entire portfolio of Emerge Capital (in liquidation) SICAV from a third party.
- 2. Miscellaneous.

The shareholders are further advised that, according to the company law in Luxembourg, the resolutions set out on the above mentioned Agenda may be validly deliberated no matter how many shares will be present or represented at this second Extraordinary General Meeting.

We also enclose a Proxy form by which you may be represented at the second Extraordinary General Meeting. In this case, we kindly invite you to fill in and sign the Proxy form and to return it to the OPC Montage Department before 10th September 2015 at 4.00 p.m. (c/o Banque Degroof Luxembourg S.A., 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg - fax (+352) 250721 2344. Email address. OPC_Montage@degroof.lu). We will further ask you to have your signature proceeded by the handwritten mention "Good for Proxy".

By order of the Liquidator

ME Business Solutions Sàrl represented by Mr. Alexandre Bruncher

Référence de publication: 2015132534/755/26.

Gestielle Investment Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 63.851.

The extraordinary general meeting of shareholders of the Company was convened before a notary in Luxembourg at 14 Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette on 20 July 2015, with the same agenda as below. The extraordinary general meeting of shareholders of the Company could not validly deliberate on the items of the agenda, as the quorum required by article 67-1(2) of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law of 1915") was not reached.

Consequently notice is hereby given that a

SECOND EXTRAORDINARY GENERAL MEETING

of shareholders of the Company (the "Meeting") will be held at 14 Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette on 7 September 2015 at 2.30 p.m., in order to amend the articles of incorporation of the Company (the "Articles"). The Meeting will have the following agenda:

Agenda:

- Replacement of all references to the law of December 20, 2002 relating to undertakings for collective investment (the "2002 Law") by references to the law of December 17, 2010 relating to undertakings for collective investment (the "2010 Law") and replacement of all references to specific articles of the 2002 Law by the relevant articles of the 2010 Law.
- 2. Deletion of the provision of Article 5 setting the time limit during which the minimum capital of the Company has to be reached.
- 3. Amendment to Article 6 in order to remove the possibility to issue bearer shares and to provide a regime applicable to the remaining bearer shares.
- 4. Amendment to Article 11 in order to add circumstances under which the Company may temporarily suspend the determination of the net asset value per share and/or the issue, conversion and redemption of shares.
- 5. Amendment to Article 17 in order to permit the investments in other UCIs (as defined under the 2010 Law), units of master UCITS and shares of other sub-funds of the Company.
- 6. Amendment to Article 23 in order to change the location of the annual general meetings of the shareholders of the Company to Esch-sur-Alzette as well as to allow the board of directors of the Company, if permitted by and under the conditions set forth in Luxembourg laws and regulations, to decide of other date, time or place within the Grand Duchy of Luxembourg for the holding the annual general meeting.
- 7. Amendment to Article 24 in in order to reflect the provisions of the 2010 Law regarding liquidations and mergers.



- 8. Insertion of a new Article 29 relating to the liquidation of the Company.
- 9. Various amendments to the Articles for consistency and clarity purposes.
- 10. Miscellaneous.

VOTING

As the Meeting is reconvened, in accordance with the provisions of article 67-1(2) of the Law of 1915, no quorum will be required to hold the Meeting but a super majority of two-thirds of the votes validly cast will be required to adopt a resolution on the matters of the above agenda.

VOTING ARRANGEMENTS

In case you should not be able to personally attend the Meeting, a proxy can be obtained free of charge at the registered office of the Company which can be submitted by fax to the attention of Fund Corporate Services to +352 2460 3331, by 3 September 2015 (COB) at the latest.

The original copy of the proxy form must be returned by post to RBC Investor Services Bank S.A. to the attention of Fund Corporate Services, 14 Porte de France, L-4360 Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

The Board of Directors of the Company.

Référence de publication: 2015132535/755/47.

Ren-Net S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8558 Reichlange, 3, rue de Bettborn.

R.C.S. Luxembourg B 156.066.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015084284/9.

(150096427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

ViVa Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 150.393.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2015.

Duncan Smith

Mandataire

Référence de publication: 2015086792/13.

(150098302) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2015.

Sapient Operations Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 4.112.500,00.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 145.139.

Extrait sincère et conforme des résolutions du conseil de gérance de Sapient Opérations Luxembourg S.à.r.l. (la société") adoptées le 9 juin 2015

Résolutions

Le conseil de gérance prend acte de la démission de

Monsieur Surjit Kumar BANGAR, né le 16 Novembre 1971 à Birmingham, Royaume Uni et avec adresse professionnelle à Eden House, 8 Spital Square, E1 6DU Londres, Royaume Uni,

Gérant démissionnaire de la Société, avec effet au 31 mai 2015.

Pour et au nom de SAPIENT OPERATIONS LUXEMBOURG S.A.R.L.

Mandataire

Référence de publication: 2015087517/17.

(150099243) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.



Signode Industrial Group Holdings Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8010 Strassen, 148, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 185.643.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015087496/9.

(150099927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

SWM HoldCo 2, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 182.345.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 10 juin 2015.

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015087556/11.

(150099669) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

CFSH Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2419 Luxembourg, 1, rue du Fort Rheinsheim.

R.C.S. Luxembourg B 142.122.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires de la société La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque, étant l'associé de la société CFSH Luxembourg S.à r.l.

L'assemblée générale extraordinaire de la société La Compagnie Financière Edmond de Rothschild Banque tenue à Paris le 23 mai 2014 décide de changer la dénomination sociale de la société qui devient EDMOND DE ROTHSCHILD (FRANCE).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2015.

Référence de publication: 2015091940/14.

(150103082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Snowy Summer S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2987 Findel, aéroport de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 192.517.

EXTRAIT

Par décision de l'assemblée générale des actionnaires tenue le 4 mai 2015:

Les mandats d'administrateurs de MM. Adrien NEY, Michel FOLMER, et Marc SCHROEDER, ont été renouvelés pour une période prenant fin lors de l'assemblée générale approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Il a été décidé de mettre fin au mandat de réviseur agréé confié à PricewaterhouseCoopers, Société Coopérative, ayant son siège social à L-2182 Luxembourg , 2 rue Gerhard Mercator et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B-65 477.

Il a été décidé de nommer, en tant que réviseur agréé, la société ERNST & YOUNG, Société Anonyme, ayant son siège social à L-5365 Munsbach, 7 rue Gabriel Lippmann, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 47771 jusqu'à l'assemblée générale qui approuvera les comptes annuels au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SNOWY SUMMER S.A.

Michel FOLMER

Référence de publication: 2015087501/20.

(150099232) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.



Sun Microsystems Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 330.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 107.237.

Les comptes annuels au 31 mai 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015084315/9.

(150096635) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

Mondeltone S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 117.847.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MONDELTONE S.A.

Référence de publication: 2015088232/10.

(150100923) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Monocle Fund SICAV, Société d'Epargne-Pension à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 189.329.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2015088233/10.

(150100818) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Cornum Capital S.A., SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 175.635.

L'assemblée générale du 9 juin 2015 a renouvelé le mandai d'Athena Heritage GmbH, représentée par Mme Malgorzaia Dobak en tant que membre du conseil d'administration pour une durée allant jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2015091913/12.

(150103819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.

Consult Redange S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8506 Redange-sur-Attert, 30L, rue de Niederpallen.

R.C.S. Luxembourg B 172.751.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale extraordinaire du 15 juin 2015

Démission du mandat de commissaire aux comptes:

Fiduciaire et Expertises (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 70.909, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer.

Nomination du mandat de commissaire aux comptes pour une durée de 6 ans:

FGA (Luxembourg) S.A., RC Luxembourg B 61.096, 53 Route d'Arlon L-8211 Mamer.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015091907/13.

(150103769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2015.



Scala International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 370, route de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 19.121.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015084318/9.

(150096637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

AXD Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4940 Bascharage, 111/115, avenue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 157.167.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 juin 2015.

Référence de publication: 2015087755/10.

(150101072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

B & B Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7720 Colmar-Berg, 23, rue du Faubourg.

R.C.S. Luxembourg B 166.356.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015087756/10.

(150100997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Atollen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 103.445.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Un administrateur

Référence de publication: 2015087753/11.

(150100537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Balta Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.496.650,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 101.259.

EXTRAIT

En date du 21 novembre 2012, LMIA Co-Investment LLC, un des associés de la Société, a changé sa dénomination sociale en «Liberty Mutual Investment Holdings LLC».

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015087762/14.

(150100255) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.



Bowen Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 119.849.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015087814/10.

(150100464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Brandlen Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 149.037.

Par résolutions prises en date du 29 avril 2015, l'actionnaire unique a décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de KPMG Luxembourg, avec siège social au 39, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale annuelle qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2015 et qui se tiendra en 2016;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2015.

Référence de publication: 2015087782/13.

(150100772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.

Trium RE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1538 Luxembourg, 2, place de France.

R.C.S. Luxembourg B 186.571.

Par décision du conseil d'administration du 1 ^{er} juin 2015: le siège social a été transféré du 42, rue de la Vallée, L- 2661 Luxembourg au 2, place de France, L- 1538 Luxembourg, et la démission de VALON S.A., R.C.S. Luxembourg B-63143, 42 rue de la vallée, L-2661 Luxembourg, gérant de classe B a été acceptée avec effet immédiat.

Luxembourg, le 12 juin 2015.

Pour: TRIUM RE S.àr.l.

Société à responsabilité limitée

Experta Luxembourg Société anonyme

Référence de publication: 2015089252/15.

(150101814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Bargain Retail Europe S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 186.430.

EXTRAIT

Il résulte des résolutions prises lors de la réunion du conseil des membres de surveillance en date du 3 juin 2015 que:

- Monsieur Dimitri Peignois, né le 11 août 1981 à Virton (Belgique) et ayant son adresse professionnelle au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, a été nommé membre du conseil de surveillance jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2016, en remplacement de Monsieur Donatien-Xavier MARTIN, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2015.

Pour BARGAIN RETAIL EUROPE S.C.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015087768/16.

(150101121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 juin 2015.



Legitech, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10A, rue des Mérovingiens. R.C.S. Luxembourg B 113.932.

EXTRAIT

L'assemblée générale décide de renouveler le mandat du commissaire aux comptes L'AUXILIAIRE DES P.M.E. S.A. pour une période de 3 ans.

L'exécution de son mandat prend fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de 2018 statuant sur l'exercice de 2017. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial Recueil des Sociétés et Associations.

POUR LEGITECH SARL FIDUCIAIRE DES P.M.E. S.A.

Référence de publication: 2015131303/14.

(150141816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 août 2015.

West Investment Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue JF Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 70.813.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 15 mai 2015 à 11.00 heures à Luxembourg

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler le mandat des Administrateurs de:

Messieurs Jean-Charles Thouand et Koen Lozie et de la société JALYNE S.A., représentée par M. Jacques Bonnier

L'Assemblée décide à l'unanimité de renouveler en tant que Commissaire aux Comptes:

Lut Laget Tax Audit & Accountancy (anciennement VGD-EXPERTS COMPTABLES SARL)

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viendra à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes au 31.12.2015.

KOEN LOZIE / JALYNE S.A.

- / Signature

Référence de publication: 2015089271/16.

(150101754) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Barclays Luxembourg Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 15.048,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 9, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 125.419.

Il résulte du procès-verbal des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires de la Société au siège social en date du 8 juin 2015, la décision de nommer un nouveau gérant.

Nom: Paley

Prénom(s): Christopher John 26 juillet 1981 Né le: à Manchester (UK)

9, allée Scheffer

Adresse professionnelle: L-2520 Luxembourg

Date de nomination: 8 juin 2015 indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 8 juin 2015.

Certifié conforme et sincère

Pour la Société David Fail Gérant

Durée:

Référence de publication: 2015086952/24.

(150099690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.



Resort Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 90.270.

Le Bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015084287/9.

(150096803) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 juin 2015.

ArcelorMittal, Société Anonyme.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 24-26, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 82.454.

Rectificatif du dépôt n° L150089589 du 28.05.2015

Les comptes annuels consolidés du groupe ArcelorMittal au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015085079/11.

(150097651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

CNP Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 198.735.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le dix-sept juillet.

Par-devant Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg),

A COMPARU:

la société anonyme de droit français CNP Assurances SA, au capital de 686 618 477 euros, régie par le Code des assurances, établie et ayant son siège social 4, Place Raoul Dautry, 75015 Paris, France, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 341 737 062,

ici représentée par Maître Carine FEIPEL, Avocate à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé à elle délivrée en date du 15 juillet 2015.

Ladite procuration, signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentaire de dresser acte d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

I. Nom, Durée, Objet, Siège Social

- **Art. 1** er . Il est formé par la souscriptrice et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme, sous la dénomination de CNP Luxembourg (ci-après la «Société»).
 - Art. 2. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- **Art. 3.** La Société a pour objet l'exercice, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, pour son compte, de toute activité d'assurance, y compris de coassurance et réassurance, concernant la vie humaine, comportant principalement:
- les assurances en cas de vie, de décès, assurances mixtes, assurances de rentes non liées à des fonds d'investissement ainsi que les assurances complémentaires à ces assurances;
 - les assurances en cas de vie, de décès, assurances mixtes, assurances de rentes liées à des fonds d'investissement;
 - les opérations de capitalisation, et
 - à titre accessoire les assurances couvrant les risques d'accident et de maladie.

De plus, la Société pourra réaliser toutes opérations financières, mobilières ou immobilières, apports en sociétés, souscriptions, achats de titres ou de parts d'intérêts, constitutions de société et éventuellement toutes autres opérations commerciales ou industrielles se rattachant directement à l'activité d'assurance ou susceptibles d'en faciliter la réalisation et le développement.

Art. 4. Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg.



II peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital social est fixé à trente-deux millions d'euros (EUR 32.000.000), représenté par trente-deux millions (32.000.000) d'actions nominatives, chacune d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1).

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la loi du 10 août 1915 concernant les Sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), racheter ses propres actions.

Le capital autorisé de la Société, en excédent du capital social ci-dessus, est fixé à cent millions d'euros (EUR 100.000.000) représenté par cent millions (100.000.000) d'actions chacune d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1). Le conseil d'administration est autorisé pendant cinq (5) ans à compter de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations de l'acte de constitution de la Société du 16 juillet 2015 et respectivement à compter de la date de la publication de la modification du capital autorisé, à réaliser toute augmentation du capital social, dans les limites du capital autorisé, en une seule fois ou par tranches successives, par l'émission d'actions nouvelles ou d'options pour la souscription d'actions, selon les conditions à fixer par le conseil d'administration. En cas d'émission d'actions nouvelles dans les conditions ci-avant indiquées, le conseil d'administration pourra procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le capital autorisé peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Art. 6. Les actions de la Société sont exclusivement nominatives. Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre. Des certificats constatant ces inscriptions au registre pourront être délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société ne comporte qu'un seul administrateur, par celui-ci.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour représenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

III. Assemblées générales des actionnaires

Art. 7. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Sous réserve des pouvoirs expressément dévolus au conseil d'administration par les présents statuts, elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'un ou plusieurs actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mardi du mois d'avril à 11.00 heures. Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux dates, heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi règleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, télécopie ou courrier électronique une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalable.



Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également consignées dans un procès-verbal.

Tout actionnaire peut participer à une réunion de l'assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

IV. Conseil d'administration

Art. 9. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans. Ils sont rééligibles.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée par le conseil d'administration jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 10. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu, date et heure indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, courrier électronique, télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, télécopie ou courrier électronique un autre administrateur comme son mandataire. Un administrateur ne peut toutefois pas recevoir la procuration de plus d'un autre administrateur.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité des membres qui le composent, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

- **Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.
- **Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société peut être déléguée à un ou plusieurs directeur (s) général (aux) dont la nomination, la révocation et les attributions seront réglées par une décision du conseil d'administration. La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.



La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs ou la seule signature de toute(s) personne (s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

- **Art. 13.** Les opérations/décisions ci-dessous devront être autorisées par le conseil d'administration préalablement à toute mise en œuvre par le directeur général:
 - (a) Approbation du budget annuel de la Société;
 - (b) Remplacement du ou des réviseurs d'entreprises de la Société;
- (c) Engagement de toute dépense non prévue au budget annuel, représentant une obligation, isolée ou associée à d'autres obligations de même nature, d'un montant supérieur à deux cent mille euros (EUR 200 000);
- (d) Signature de tout contrat représentant un engagement supérieur à un million d'euros (EUR 1.000.000) ou d'une durée supérieure à dix ans;
- (e) Prise de participation ou investissement dans toute société, constitution de joint-venture, signature de toute alliance ou partenariat stratégique;
 - (f) Opération d'apport, de fusion ou scission de la Société;
 - (g) Opération de transfert d'actifs, de portefeuille ou d'activité de la Société;
 - (h) Proposition à l'assemblée générale de toute modification des statuts;
 - (i) Définition et modification de la politique de la Société en matière de:
 - Politique de souscription;
 - Décision stratégique relative à la politique de distribution;
 - Politique de sous-traitance.

V. Surveillance de la Société

Art. 14. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés ou cabinets de révision agréés nommés par l'assemblée générale des actionnaires pour effectuer l'audit annuel des comptes statutaires de la Société conformément à la loi luxembourgeoise applicable et aux termes d'un contrat de services conclu entre la Société et le réviseur d'entreprises agréé ou le cabinet de révision agréé. Les réviseurs ou cabinets de révision seront choisis sur une liste agréée par le Commissariat aux Assurances.

VI. Exercice social - Bilan

- **Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.
- **Art. 16.** Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et tant que la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social, tel que prévu à l'article 5 de ces statuts, ou tel qu'augmenté ou réduit en vertu de ce même article 5.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la Loi.

VII. Liquidation

Art. 17. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur (s) (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommé(s) par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

VIII. Modification des statuts

Art. 18. Les présents statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

IX. Dispositions finales - Loi applicable

Art. 19. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2015.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2016.

Souscription et libération

Le capital social a été souscrit comme suit:

Les trente-deux millions (32.000.000) actions ont toutes été souscrites par CNP Assurances SA, préqualifiée, représentée comme indiqué ci-dessus.



Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées en numéraire à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) de sorte que la somme de huit millions d'euros (EUR 8.000.000) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi et déclare expressément qu'elles sont remplies.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution sont évalués à environ six mille sept cents euros (EUR 6.700).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. Feipel, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher, A.C., le 21 juillet 2015. GAC/2015/6256. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 24 juillet 2015.

Référence de publication: 2015124925/216.

(150135823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.

CNP Luxembourg, Société Anonyme.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 10, rue de Reims.

R.C.S. Luxembourg B 198.735.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire tenue le 17 juillet 2015

L'assemblée générale extraordinaire a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

- 1. Le nombre des administrateurs est fixé à cinq (5) et le nombre des réviseurs d'entreprises agréés à un (1).
- 2. Les personnes suivantes ont été nommées administrateurs de la Société:
- a) Michaêl Cohen, né le 21 juin 1963 à Rabat (Maroc), ayant son adresse professionnelle à 4, Place Raoul Dautry, F-75015 Paris;
- b) Yves Couturier, né le 10 décembre 1952 à Lyon (France), ayant son adresse professionnelle à 4, Place Raoul Dautry, F-75015 Paris;
- c) Carine Feipel, née le 24 janvier 1970 à Luxembourg (Luxembourg), demeurant à 19, rue Jean-François Boch, L-1244 Luxembourg;
- d) Corinne Gouthière, née le 31 juillet 1957 à Bourg de Peage (France), ayant son adresse professionnelle à 4, Place Raoul Dautry, F-75015 Paris;
- e) Laurent Jumelle, né le 5 avril 1978 à Toulouse (France), ayant son adresse professionnelle à 4, Place Raoul Dautry, F-75015 Paris.
- 3. Est nommée réviseur d'entreprises agréé de la Société, la société coopérative PricewaterhouseCoopers, ayant son siège social L-2182 Luxembourg, 2, rue Gerhard Mercator, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477.
- 4. Le mandat du réviseur d'entreprises agréé nommé prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2016.
- 5. Le mandat des administrateurs nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire qui se tiendra en 2018.
 - 5. L'adresse de la Société est établie à 10, rue de Reims, L-2417 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juillet 2015.

Pour CNP Luxembourg

Un mandataire

Référence de publication: 2015124926/33.

(150135823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2015.



Ventech China Lux, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, Avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 198.664.

STATUTES

In the year two thousand fifteen, on the thirteenth day of the month of July.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

- 1. Ventech Global S.à r.l., a company incorporated and organized under the laws of Luxembourg, having a share capital of EUR 12,503 with registered office at 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 161.177; and
- 2. Mr Eric Huet, manager, with professional address at Unit 7101B, Level 71, International Commerce Centre, 1 Austin Road West, Kowloon, Hong Kong, born on 12 August 1962 in Paris, France.

duly represented by Me Jean-Thomas Pradillon, lawyer, with professional address in Luxembourg, by virtue of proxies given on 22 June 2015.

The said proxies, after having been signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as here-above stated, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Purpose - Duration

Art. 1. Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name Ventech China Lux (hereafter the Company), which will be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated 10 August 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the Company Law), as well as by the present articles of association (hereafter the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. The registered office of the Company may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the board of managers (as used in these Articles, "board of managers" means the sole manager if the said board consists of a single manager only) of the Company. The registered office may further be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of shareholders (as used in these Articles, "general meeting of shareholders" means the sole shareholder if there is no more than one shareholder) adopted in the manner required for the amendment of these Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers of the Company. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Purpose.

3.1. The purpose of the Company is the management and administration of VENTECH CHINA III SICAR, a Société d'Investissement en Capital à Risque (SICAR) in the form of a Société en Commandite par Actions, pursuant to the law of 15 June 2004 relating to the Société d'Investissement en Capital à Risque as amended (the "Law of 2004") and, as the case may be, of other Société d'Investissement en Capital à Risque to be created in the future and which would be initiated by Ventech China Lux.

The Company may in addition provide to the companies it manages secretarial, accounting and any other services authorised by applicable laws and regulations and may take any measures, as well as carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

- 3.2. The Company may also invest its funds in any asset permitted by Luxembourg law and consistent with its purpose.
- 3.3. The Company may contract any form of borrowings within the limits of the law.

Art. 4. Duration.

- 4.1 The Company is established for an unlimited period.
- 4.2 The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or other similar event affecting one or more of its shareholders.



II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The Company's corporate capital is fixed at twenty-one thousand USD (USD 21,000.-) represented by two thousand one hundred (2,100) shares, each share being in registered form and having a par value of ten USD (USD 10.-). All shares have been subscribed and are fully paid-up.
- 5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced in one or more times by a resolution of the general meeting of shareholders, adopted in the manner required for amendment of these Articles.

Art. 6. Shares.

- 6.1. Without prejudice to the provisions of articles 14 below, each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.
- 6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint coowners must appoint a sole person as their representative towards the Company.
- 6.3. Shares are freely transferable among shareholders or, if there is no more than one shareholder, to third parties. If the Company has more than one shareholder, the transfer of Shares to non-shareholders is subject to the prior approval of the general meeting of shareholders representing at least three quarters of the share capital of the Company. A share transfer will only be binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with Article 1690 of the Civil Code. For all other matters, reference is being made to Articles 189 and 190 of the Company Law.
- 6.4. A shareholders' register will be kept at the registered office of the Company in accordance with the provisions of the Company Law and may be examined by each shareholder who so requests.

III. Management - Representation

Art. 7. Board of managers.

- 7.1. The Company shall be managed by a board of managers composed of four (4) board members which shall always be composed of three (3) managers of category A and one (1) manager of category B appointed by a resolution of the general meeting of shareholders which sets the term of their office. Manager(s) need not be shareholder(s).
- 7.2. The managers may be dismissed at any time without cause (ad nutum) by a decision of the majority of the shareholders of the Company owning at least three-quarters of the Company's share capital.

Art. 8. Powers of the board of managers.

- 8.1. All powers not expressly reserved by the Company Law or these Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the board of managers, which shall be empowered to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object and the provisions of the Law of 2004.
- 8.2. Special and limited powers may be delegated for specified matters to one or more agents, whether shareholders or not, by any manager of the Company.

Art. 9. Procedure.

- 9.1 The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of two managers at the place indicated in the convening notice.
- 9.2 Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.
- 9.3 No such convening notice is required if all the members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state that they were duly informed and had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by a consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company.
- 9.4 Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing another manager irrespective of his category as his proxy.
- 9.5 The board of managers can validly deliberate and act only if the majority of its members is present or represented including the manager of category B.
- 9.6 Unless otherwise provided for herein, resolutions of the board of managers are valid if approved by a majority of two-thirds (2/3) of the votes cast. Resolutions of the board of managers shall be recorded in minutes signed by at least two managers all managers present or represented at the meeting.
- 9.7 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. Participation in a meeting by such means is deemed to constitute participation in person at such meeting.
- 9.8 Circular resolutions signed by all managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple counterparts of identical minutes and may be evidenced by letter or facsimile.



- **Art. 10. Representation.** The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of any manager of category A of the Company or by the joint signatures of any manager of category A and the manager of category B of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with article 8.2. of these Articles.
- **Art. 11. Liability of the managers.** The managers assume, by reason of their mandate, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company provided that such commitment is in compliance with these Articles and with applicable laws.

IV. General meetings

Art. 12. General meetings of the shareholders of the Company.

- 12.1. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of shareholders may be taken without a meeting by circular resolution, the text of which shall be sent to all the shareholders in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail. The shareholders shall cast their vote by signing the resolution. Signatures of shareholders may appear on a single document or on multiple counterparts of an identical resolution and may be evidenced by original or facsimile signature. Each shareholder may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, telegram, telex, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of shareholders.
 - 12.2. Each share is entitled to one vote.
- 12.3. Collective decisions in respect of matters relating to the Company in general are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning strictly more than two-thirds (2/3) of the share capital of the Company. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital.

V. Annual accounts - Allocation of profits

Art. 13. Annual accounts.

- 13.1. The financial year of the Company shall begin on the 1 st of January of each year and end on the 31 st of December of the same year.
- 13.2. Each year, with reference to the end of the Company's accounting year, the Company's accounts shall be established, and the board of managers shall prepare a balance sheet setting out the Company's assets and liabilities and the profit and loss accounts.

Art. 14. Allocation of Profits.

- 14.1. The gross profits of the Company as stated in its annual accounts, after deduction of general expenses and amortisation, shall constitute the Company's net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company shall be annually allocated to the statutory reserve, until the reserve is equal to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.
 - 14.2. The board of managers may decide to pay interim dividends to the shareholders under the following conditions:
 - (i) interim accounts are drawn up by the board of managers;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;
- (iii) the decision to pay interim dividends is taken by the general meeting of shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;
 - (iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and
- (v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.
- 14.3 The general meeting of shareholders may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as decided by the general meeting.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

- 15.1. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not be shareholders, appointed by resolution of the general meeting of shareholders, which will determine the powers and remuneration of the liquidators. Unless otherwise provided in the resolution of the shareholder(s) or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers available under applicable law for the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company.
- 15.2. The surplus resulting from the realisation of assets and payment of the liabilities of the Company shall be distributed to the shareholders in proportion to the shares held by them.



VII. General provision

Reference is made to the provisions of the applicable Company Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of this deed and end on 31 December 2015.

Subscription - Payment

The Articles having thus been established, the appearing parties previously named and represented as stated here above, declare to have subscribed to the whole share capital of the Company and to have fully paid-up the following shares:

Shareholders	Subscribed	Number
	Capital	of Shares
	(USD)	
Mr Eric Huet	15,750	1,575
Ventech Global S.à r.l.	5,250	525
TOTAL	21,000	2,100

The above amount is now at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary.

Estimate

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which must be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,500.-

Resolutions of the shareholders

Immediately following the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entirety of the subscribed share capital of the Company, passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Managers of category A:

Mr Eric Huet, manager, with professional address at Unit 7101B, Level 71, International Commerce Centre, 1 Austin Road West, Kowloon, Hong-Kong, born on 12 August 1962 in Paris, France;

Mr Alain Caffi, manager, with professional address at 5/7, rue de Monttessuy, 75007 Paris, France, born on 19 February 1953 in Saint-Etienne, France; and

Mr James Jin, manager, with professional address at Suite 1901, Ruijin Building, 205 Maoming South Road, Shanghai China, born on January 22, 1968, in Shanghai, China.

Manager of category B:

Mr Simon Henin, manager, with professional address at 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, born on July 29, 1975, in Liège, Belgium.

2. The registered office of the Company is set at 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who speaks and reads English, states herewith that upon request of the above-appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version, and in case of any conflict in meaning between the English and the French text, the English version shall prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le treize juillet.

Pardevant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

- 1. Ventech Global S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant un capital social de 12503 euros et son siège social au 68-70, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxembourg et étant immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 161.177; et
- 2. Monsieur Eric Huet, gérant, Ventech China Ltd, résidant professionnellement Unit 7101B, Level 71, International Commerce Centre, 1 Austin Road West, Kowloon, Hong-Kong, né le 12 août 1962 à Paris, France;



dûment représentés par Me Jean-Thomas Pradillon, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu de procurations datées du 22 juin 2015.

Les procurations prémentionnées, signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être soumises à l'enregistrement.

Lesquels comparants, ès-qualité, ont requis le notaire instrumentaire d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée constituée comme suit:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1 ^{er} . **Dénomination.** Il est établi une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Ventech China Lux (ci-après, la "Société"), qui sera régie par les dispositions des lois Luxembourgeoises y relatives, en particulier par la loi du 10 août 1915, sur les sociétés commerciales, tel que modifiée (ci-après, la "Loi de 1915"), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les "Statuts").

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Le siège social de la Société peut être transféré à l'intérieur de la municipalité par une décision du conseil de gérance (aux fins de ces Statuts, "conseil de gérance" désigne le gérant si ledit conseil se compose d'un seul gérant) de la Société. Le siège social peut aussi être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée générale des associés (aux fins de ces Statuts, "assemblée générale des associés" désigne l'associé unique s'il n'y a pas plus qu'un associé) délibérant comme en matière de modification des Statuts.
- 2.2. Des succursales, filiales ou autres bureaux de la Société peuvent être créées, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par décision du conseil de gérance de la Société. Lorsque le conseil de gérance estime que les développements ou évènements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou évènements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances extraordinaires. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, non-obstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet Social.

3.1. L'object social de la Société est la gestion et l'administration de VENTECH CHINA III SICAR, une Société d'Investissement en Capital à Risque créée sous la forme d'une Société en Commandite par Actions (le "Fonds")conformément à la loi du 15 juin 2004 relative aux Société d'Investissement en Capital à Risque telle que modifiée (la "Loi de 2004") et, le cas échéant, d'autres Société d'Investissement en Capital à Risque créés à l'initiative de Ventech China Lux à l'avenir.

Par ailleurs, la Société pourra fournir aux sociétés qu'elle gère des services de secrétariat, comptabilité et tout autre service autorisé par les lois et réglementations applicables et pourra prendre toute mesure ainsi que réaliser toute opération qui lui semble utile à la réalisation et au développement de son objet social.

- 3.2. La Société peut également investir ses fonds dans tout actif autorisé par la loi luxembourgeoise et compatible avec son objet social.
- 3.3. La Société peut contracter des emprunts sous toute forme et émettre des obligations, certificats de créance et autres titres de dette dans les limites de la loi.

Art. 4. Durée.

- 4.1 La Société est constituée pour une période illimitée.
- 4.2 La Société ne sera pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre évènement similaire affectant un ou plusieurs de ses associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital social.

- 5.1. Le capital social de la Société s'élève à vingt et un mille USD (USD 21.000-) divisé en deux mille cent (2100) parts sociales nominatives, ayant une valeur nominale de dix USD (USD 10-) chacune. Toutes les parts ont été souscrites et entièrement libérées.
- 5.2. Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit à tout moment par une décision de l'assemblée générale des associés, adoptée comme en matière de modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Sans préjudice des dispositions de l'article 14 ci-après, chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre de parts sociales existantes.
- 6.2. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire est admis par part sociale. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.
- 6.3. Les parts sociales sont librement transmissibles entre associés ou, s'il n'y a pas plus d'un associé, à des tiers. Si l'entreprise a plus d'un associé, la cession de parts sociales à des non-associés est soumis à l'accord préalable de l'assemblée



générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après qu'elle ait été signifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du code civil. Pour toutes autres questions, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

6.4. Un registre des associés sera tenu au siège social de la Société conformément aux dispositions de la Loi de 1915 et peut être consulté par chaque associé qui en fait la demande.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

- 7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance, composé de quatre (4) membres dont trois (3) gérants de catégorie A et un (1) gérant de catégorie B nommés par une décision de l'assemblée générale des associés qui fixe la durée de leur mandat. Le(s) gérant(s) ne doi(ven)t pas nécessairement être associé(s)
- 7.2. Les gérants peuvent être révoqués à tout moment sans motif (ad nutum) par décision de la majorité des associés de la Société détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

Art. 8. Pouvoirs du conseil de gérance.

- 8.1. Tous les pouvoirs qui n'ont pas été expressément réservés par la Loi de 1915 ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du conseil de gérance, qui aura tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social et aux dispositions de la Loi de 2004.
- 8.2. Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents, associés ou non, par un gérant de la Société.

Art. 9. Procédure.

- 9.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que les intérêts de la Société l'exigent ou sur convocation de deux gérants au lieu indiqué dans la convocation.
- 9.2 Une convocation écrite pour toute réunion du conseil de gérance sera transmise à tous les gérants au moins 24 (vingtquatre) heures avant l'heure fixée pour la réunion, sauf cas urgent, dont la nature devra être spécifiée dans l'avis de convocation de la réunion.
- 9.3 Cet avis de convocation n'est pas requis si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent qu'ils ont été dûment informés et ont pleine connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Les gérants pourront renoncer à recevoir un avis de convocation en donnant leur consentement par écrit, soit en original, par télégramme, télex, télécopie ou e-mail.
- 9.4 Tout gérant peut agir à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit un autre gérant (de toute catégorie) comme son mandataire.
- 9.5 Le conseil de gérance ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée comprenant le gérant de catégorie B.
- 9.6 Sauf stipulation contraire des présents statuts, les décisions du conseil de gérance seront valables si elles sont prises à la majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés. Les décisions du conseil de gérance seront reprises dans des procès verbaux signés par au moins deux gérants présents ou représentés à la réunion.
- 9.7 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à toutes les personnes prenant part à la réunion de s'entendre et se parler. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à cette réunion.
- 9.8 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et opposables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies de procès-verbaux identiques et peuvent être exécutées par lettre ou par fax.
- **Art. 10. Représentation.** La Société sera engagée envers les tiers en toutes circonstances par la signature d'un gérant de catégorie A de la Société ou par la signature conjointe d'un gérant de catégorie A et du gérant de catégorie B de la Société ou par la signature conjointe ou individuelle de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément à l'article 8.2. de ces Statuts.
- **Art. 11. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, en raison de leur mandat, aucune responsabilité personnelle relative aux engagements valablement pris par eux au nom de la Société à condition que ces engagements soient en conformité avec les Statuts et les lois applicables.

IV. Assemblées générales

Art. 12. Assemblées générales des associés de la Société.

12.1. S'il n'y a pas plus de vingt-cinq associés, les décisions des associés peuvent être prises sans assemblée par résolutions circulaires, dont le texte sera envoyé à tous les associés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, fax ou e-mail. Les associés exprimeront leur vote en signant les résolutions circulaires. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies de résolutions identiques et peuvent être exécutées en original



ou par téléfax. Chaque associé peut désigner pour le représenter aux assemblées générales des associés toute personne ou entité comme son mandataire en vertu d'une procuration écrite donnée par lettre, télégramme, télex, fax ou e-mail.

- 12.2. Chaque part sociale donne droit à une voix.
- 12.3. Les décisions collectives en ce qui concerne des questions relatives à la Société en général ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant strictement plus des deux tiers (2/3) du capital social de la Société. Toutefois, les résolutions modificatives des Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées qu'à la majorité des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 13. Comptes annuels.

- 13.1. L'année sociale de la Société commence le 1 ^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.
- 13.2. A la fin de chaque exercice social de la Société, les comptes de la Société sont établis et le conseil de gérance dresse un bilan indiquant l'actif et le passif de la Société et des comptes de profits et pertes.

Art. 14. Affectation des bénéfices.

- 14.1. Le bénéfice brut de la Société comme indiqué dans ses comptes annuels, après déduction des frais généraux et amortissements, constitue le bénéfice net de la Société. Un montant de cinq pour cent (5%) du bénéfice net de la Société sera alloué annuellement à la réserve légale, jusqu'à ce qu'elle atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.
 - 14.2. Le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes aux associés dans les conditions suivantes:
 - (i) des comptes intérimaires sont établis par le conseil de gérance;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour la distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social pour lequel les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve légale;
- (iii) la décision de payer des dividendes intérimaires est prise par l'assemblée générale des associés dans les deux (2) mois à compter de la date des comptes intérimaires;
 - (iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, en tenant compte des actifs de la Société, et
- (v) si les acomptes sur dividendes payés excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent rembourser l'excès à la Société.
- 14.3 L'assemblée générale des associés peut décider de distribuer des dividendes en parts au lieu de dividendes en espèces aux termes et conditions tel que décidé par l'assemblée générale.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 15. Dissolution - Liquidation.

- 15.1. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par décision de l'assemblée générale des associés, qui déterminera leurs pouvoirs ainsi que leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la décision de l'associé(s) ou par la loi, les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus prévus par la législation applicable pour la vente des actifs et le paiement des dettes de la Société.
- 15.2. Le surplus résultant de la vente des actifs et le paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés au prorata des parts détenues par eux.

VII. Dispositions générales

Pour ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi de 1915.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et se termine le 31 décembre 2015.

Souscription - Libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les comparants précédemment nommés et représentés tel qu'indiqué ci-dessus, déclarent avoir souscrit à l'intégralité du capital social de la Société et avoir entièrement libéré les parts suivantes:

Associés	Capital	Nombre
	souscrit	de parts
	(USD)	
Mr Eric Huet	15.750	1.575
Ventech Global S.à r.l.	5.250	525
TOTAL	21.000	2.100

Le montant ci-dessus est maintenant à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire soussigné.

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Frais

Les dépenses, coûts, rémunérations et frais de quelque forme que ce soit qui résultent de la constitution de la Société sont estimés à environ EUR 1.500,-.

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant la totalité du capital social souscrit de la Société, ont pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes ont été nommées gérants de la Société pour une durée illimitée:

Gérants de catégorie A:

Monsieur Eric Huet, gérant, résidant professionnellement Unit 7101B, Level 71, International Commerce Centre, 1 Austin Road West, Kowloon, Hong-Kong, né le 12 août 1962 à Paris, France;

Monsieur Alain Caffi, gérant, résidant professionnellement au 5/7, rue de Monttessuy, 75007 Paris, France, né le 19 février 1953 à Saint-Etienne, France; et

Monsieur James Jin, gérant, résidant professionnellement à Suite 1901, Ruijin Building, 205 Maoming South Road, Shanghai, Chine, né le 22 janvier 1968 à Shanghai, Chine.

Gérant de catégorie B:

Monsieur Simon Henin, gérant, résidant professionnellement au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, né le 29 juillet 1975 à Liège, Belgique.

2. Le siège social de la Société situé au 2-8 Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate qu'à la demande des comparants ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-T. PRADILLON et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 16 juillet 2015. Relation: 1LAC/2015/22486. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 23 juillet 2015.

Référence de publication: 2015124578/410.

(150133984) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juillet 2015.

FLIT - PTREL, SICAV-SIF S.C.A., Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.525.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire des actionnaires de FLIT-PTREL SICAV-SIF S.C.A. (la «Société») qui s'est tenue en date du 15 mai 2015 a décidé de renouveler le mandat de Ernst & Young, S.A., 7, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach, en qualité de réviseur d'entreprises agréé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires de la société qui statuera sur le rapport annuel de la société au 31 décembre 2015.

Pour FLIT-PTREL SICAV-SIF S.C.A.

Société en commandite par actions

Société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé

RBC Investor Services Bank S.A.

Société anonyme

Référence de publication: 2015089564/18.

(150102240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.



Ventos S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé. R.C.S. Luxembourg B 49.346.

Guineu Inversio S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé. R.C.S. Luxembourg B 38.932.

PROJET DE FUSION

L'an deux mille quinze, le vingt-sept juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg

A Comparu:

1) Madame Sandra PASTI, administrateur, demeurant professionnellement à L-1368 Luxembourg, 40 Rue du Curé, agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme VENTOS S.A., ayant son siège social à L-1368 Luxembourg, 40 Rue du Curé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 49.346,

en vertu d'un mandat lui conféré en date du 22 juillet 2015,

2) Madame Sandra PASTI, administrateur, demeurant professionnellement à L-1368 Luxembourg, 40 Rue du Curé, agissant en tant que mandataire du conseil d'administration de la société anonyme GUINEU INVERSIO S.A., ayant son siège social à L-1368 Luxembourg, 40 Rue du Curé, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous la section B numéro 38.932, en vertu d'un mandat lui conféré en date du 22 juillet 2015.

Les copies des procès-verbaux, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire des comparantes et le notaire, resteront annexées aux présentes pour être soumises avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Les dites comparantes, ès-qualités qu'elles agissent, par le biais de leur mandataire, ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

Il est proposé de réaliser la fusion par absorption de GUINEU INVERSIO S.A. (ci-après dénommée la «Société Absorbée») par VENTOS S.A. (ci-après dénommée la «Société Absorbante».)

- A. Description des sociétés à fusionner
- 1. Société Absorbée. GUINEU INVERSIO S.A.

Société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1368 Luxembourg, 40 Rue du Curé, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 38.932 (ci-après dénommée la «Société Absorbée»), constituée suivant acte reçu par Maître Camille HELLINCKX, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 12 décembre 1991, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 227 du 29 mai 1992, et dont les statuts ont été modifiés, en dernier lieu, suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 31 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1940 du 9 août 2013.

Son capital souscrit et entièrement libéré s'élève à EUR 22'992'825 (vingt-deux millions neuf-cent-quatre-vingt-douze mille huit-cent-vingt-cinq euros divisé en neuf-cent-dix-neuf mille sept-cent-treize (919'713) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25).

2. Société Absorbante. VENTOS S.A.

Société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1368 Luxembourg, 40, rue du Curé, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 49346 (ci-après dénommée la «Société Absorbante»), constituée suivant acte reçu par Maître Camille HELLINCKX, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 16 novembre 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 82 du 28 février 1995, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 31 mars 2015, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1515 du 16 juin 2015.

Son capital souscrit et entièrement libéré s'élève à EUR 48'262'140,02 (quarante-huit millions deux-cent-soixante-deux mille cent-quarante euros et deux cents), divisé en un million huit-cent-trente-trois mille cinq-cent-trente-neuf (1'833'539) actions sans désignation de valeur nominale.

B. Modalités de la Fusion

- 1. La fusion sera réalisée par voie d'absorption de GUINEU INVERSIO S.A., la Société Absorbée, par VENTOS S.A., la Société Absorbante, et a pour but de rationaliser la structure du groupe.
- 2. Le projet de fusion est basé sur les bilans de la Société Absorbée et de la Société Absorbante et d'une situation comptable établie à la date du 30 juin 2015.

La fusion prendra effet entre la Société Absorbée et la Société Absorbante en date du 1 er juillet 2015.



A compter de cette date, les opérations de la Société Absorbée seront considérées comme accomplies du point de vue comptable et fiscal pour le compte de la Société Absorbante, et tous bénéfices ou pertes réalisées par la Société Absorbée après cette date sont censés réalisés pour le compte de la Société Absorbante.

- 3. La fusion sera effectivement réalisée à la date où seront intervenues les décisions concordantes prises au sein des sociétés en cause, c'est-à-dire à la date de la dernière assemblée générale des sociétés fusionnantes adoptant la fusion et sera opposable aux tiers après la publication de ces assemblées au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.
- 4. En échange des apports d'actifs et passifs de la Société Absorbée, la Société Absorbante augmentera son capital, qui est à l'heure actuelle de EUR 48'262'140,02 (quarante-huit millions deux-cent-soixante-deux mille cent-quarante euros et deux cents), représenté par un million huit-cent-trente-trois mille cinq-cent-trente-neuf (1'833'539) actions sans désignation de valeur nominale.

Sur base de la valeur de la Société Absorbante de EUR 213'262'866,16 (deux-cent-treize millions deux-cent-soixante-deux mille huit-cent-soixante-six euros et seize cents) et de la valeur de la Société Absorbée de EUR 143'562'338,70 (cent-quarante-trois millions cinq-cent-soixante-deux mille trois-cent-trente-huit euros et soixante-dix cents), les rapports d'échange sont en effet les suivants:

- 1'234'285 (un million deux-cent-trente-quatre mille deux-cent-quatre-vingt-cinq) nouvelles actions de la Société Absorbante pour 919'713 (neuf-cent-dix-neuf mille sept-cent treize) actions de la Société Absorbée.

Il résulte du rapport d'échange ci-dessus arrêté que les Actionnaires de la Société Absorbée devraient recevoir en échange des 919'713 (neuf-cent-dix-neuf mille sept-cent-treize) actions composant le capital social de la Société Absorbée, 1'234'285 (un million deux-cent-trente-quatre mille deux-cent-quatre-vingt-cinq) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale à créer par la Société Absorbante à titre d'augmentation de capital.

Sur base de ce qui précède, l'augmentation de capital qui bénéficiera aux actionnaires de la Société Absorbée s'élèvera donc à EUR 32'486'381,20 (trente-deux millions quatre-cent-quatre-vingt-six mille trois-cent-quatre-vingt-un euros et vingt cents) et correspondra à la création de 1'234'285 (un million deux-cent-trente-quatre mille deux-cent-quatre-vingt-cinq) actions sans désignation de valeur nominale, assorties d'une prime de fusion globale d'un montant total de EUR 81'291'554,40 (quatre-vingt-un millions deuxcent-quatre-vingt-onze mille cinq-cent-cinquante-quatre euros et quarante cents) et d'une soulte d'un montant de EUR 443,82 (quatre-cent-quarante-trois euros et quatre-vingt-deux cents) qui seront attribuées dans les proportions sus-indiquées.

Les 1'234'285 (un million deux-cent-trente-quatre mille deux-cent-quatre-vingt-cinq) nouvelles actions sans désignation de valeur nominale émises auront les mêmes droits et avantages que les 919'713 (neuf-cent-dix-neuf mille sept-cent-treize) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25) existantes et seront attribuées aux actionnaires de la Société Absorbée au prorata des actions qu'ils détiennent. Elles donneront droit de participer aux bénéfices de la Société Absorbante à partir de la date de la Fusion.

Compte tenu de l'existence de 679'025 (six-cent-soixante-dix-neuf mille vingt-cinq) actions de la Société Absorbante dans le patrimoine de la Société Absorbée, la Société Absorbante procédera lors de son assemblée générale extraordinaire d'approbation de fusion à une réduction de son capital d'un montant de dix-sept millions huit-cent-soixante-onze mille neuf-cent-trente-huit euros (EUR 17'871'938,00), pour le ramener de quatre-vingt millions sept-cent-quarante-huit mille cinq-cent-vingt et un euros et vingt-deux cents (EUR 80'748'521,22) à soixante-deux millions huit-cent-soixante-seize mille cinq-cent-quatre-vingt-trois euros et vingt-deux cents (EUR 62'876'583,22) par l'annulation de ces 679'025 (six-cent-soixante-dix-neuf mille vingt-cinq) actions propres détenues dans son portefeuille, avec la réduction de la prime de fusion globale d'un montant de quarante millions deux-cent-soixante-huit mille sept-cent-soixante-dix euros et sept cents (EUR 40'268'770,07), qui passera ainsi de EUR 81'291'554,40 (quatre-vingt-un millions deux-cent-quatre-vingt-onze mille cinq-cent-cinquante-quatre euros et quarante cents) à EUR 41'022'784,33 (quarante-et-un millions vingt-deux mille sept-cent quatre-vingt-quatre euros et trente-trois cents)

- 6. Il n'est accordé, par l'effet de la fusion, aucun avantage particulier ni aux administrateurs, ni aux experts, ni aux commissaires des deux sociétés qui fusionnent.
 - 7. Il n'y a dans la Société Absorbée ni actionnaires ayant des droits spéciaux ni porteurs de titres autres que des actions.
- 8. La fusion par absorption entraînera de plein droit toutes les conséquences prévues par l'article 274 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales. Ainsi, par l'effet de la fusion, la Société Absorbée sera dissoute et toutes les actions qu'elle a émises seront annulées.
- 9. a) La Société Absorbante deviendra propriétaire des biens qui lui ont été apportés par la Société Absorbée dans l'état où ceux-ci se trouvent au 30 juin 2015, sans droit de recours contre la Société Absorbée pour quelque raison que ce soit.
- b) La Société Absorbée garantit à la Société Absorbante que les créances cédées dans le cadre de la fusion sont certaines mais elle n'assume aucune garantie quant à la solvabilité des débiteurs cédés.
- c) La Société Absorbante acquittera à compter du 1 ^{er} juillet 2015 tous impôts, contributions, taxes, redevances, primes d'assurance et autres, tant ordinaires qu'extraordinaires, qui grèveront ou pourront grever la propriété des biens apportés.
- d) La Société Absorbante exécutera tous contrats et tous engagements, de quelque nature que ce soit, de la Société Absorbée, tels que ces contrats et engagements existent à la date effective.
- e) Les droits et créances compris dans le patrimoine de la Société Absorbée sont transférés à la Société Absorbante avec toutes les garanties tant réelles que personnelles qui y sont attachées. La Société Absorbante sera ainsi subrogée, sans qu'il



y ait novation, dans tous les droits réels et personnels de la Société Absorbée en relation avec tous les biens et contre tous les débiteurs sans exception, le tout conformément à la répartition des éléments du bilan.

- f) La Société Absorbante assumera toutes les obligations et dettes, de quelque nature que ce soit, de la Société Absorbée. En particulier, elle paiera en principal et intérêts toutes dettes et toutes obligations, de quelque nature que ce soit, incombant à la Société Absorbée.
- 10. Les mandats des administrateurs et du Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société Absorbée prennent fin à la date d'effet de la fusion. Décharge entière est accordée aux administrateurs et au Réviseur d'Entreprises Agréé de la Société Absorbée.
- 11. Tous les actionnaires de la Société Absorbée et de la Société Absorbante ont le droit, un mois au moins avant la date de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire appelée à se prononcer sur le projet de fusion, de prendre connaissance au siège social de la société dont ils sont actionnaires, du projet de fusion, des comptes annuels, y compris ceux au 30 juin 2015, ainsi que des rapports de gestion et tous autres documents, tels que déterminés à l'article 267 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
- 12. Les documents sociaux de la Société Absorbée seront conservés pendant le délai légal au siège de la Société Absorbante.
- 13. La Société Absorbante procédera à toutes les formalités nécessaires ou utiles pour donner effet à la fusion et à la cession de tous les avoirs et obligations par la Société Absorbée à la Société Absorbante.
- 14. En application de l'article 266 de la Loi Luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, il est prévu un rapport d'experts dans le but de s'exprimer sur le bien-fondé et la pertinence de l'opération de fusion, sauf renonciation de la part des actionnaires et/ou des porteurs d'autres titres conférant droit de vote des deux sociétés qui participent à la fusion, tel que prévu à l'article 266 (5) de la Loi Luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

A la date de rédaction du présent projet de fusion, les actionnaires des deux sociétés qui participent à la fusion ont déclaré renoncer au rapport d'experts susmentionné.

- 15. La Société Absorbée a un travailleur salarié que la Société Absorbante reprendra.
- 16. Les assemblées générales extraordinaires de la Société Absorbée et de la Société Absorbante, qui auront à approuver le projet de fusion, auront lieu après l'expiration du délai d'un mois à partir de la publication du présent projet.

Le notaire soussigné déclare attester la légalité du présent projet commun de fusion, conformément aux dispositions de l'article 271, paragraphe 2, de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle qu'elle a été modifiée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présents.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparantes, celle-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Sandra PASTI, Jean SECKLER

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 28 juillet 2015. Relation GAC/2015/6497. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2015131212/152.

(150140337) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 juillet 2015.

Altercap CCA I SA, Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 153.371.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015085115/9.

(150097339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2015.

Kern Tech 1, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 184.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Un mandataire

Référence de publication: 2015087286/10.

(150099223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.



Agiv Holding, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 18.669.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire et par le conseil d'administration en date du 12 juin 2015

- 1. Mme Valérie PECHON a démissionné de ses mandats d'administrateur et de présidente du conseil d'administration
- 2. M. Sébastien ANDRE, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 29 octobre 1974, demeurant professionnellement à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, a été nommé comme administrateur et président du conseil d'administration jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 15 juin 2015.
Pour extrait sincère et conforme
Pour AGIV HOLDING S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2015089347/16.

(150102618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juin 2015.

4K Group Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen. R.C.S. Luxembourg B 198.037.

STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the fifteenth day of June.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Holnest Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under and governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 191506, and having its registered office at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, here represented by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given under private seal on 9 June 2015;

Altavista Global Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under and governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 191501, and having its registered office at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, here represented by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given under private seal on 9 June 2015;

Globecast Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under and governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 191504, and having its registered office at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, here represented by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given under private seal on 9 June 2015;

Praxis Global Investments S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under and governed by the laws of Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Trade and Companies under number B 191503, and having its registered office at 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, here represented by Annick Braquet, with professional address in L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, by virtue of a proxy given under private seal on 9 June 2015.

The said proxies, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing parties and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"):

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of 4K Group Holding S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.



- 2.2 The Registered Office may be transferred:
- 2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by the Board of Managers (as defined in Article 8.1); or
- 2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles including Article 13.4 and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").
- 2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Board of Managers as appropriate.
 - 2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

- 3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;
- 3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;
- 3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the the Board of Managers thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;
- 3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Board of Managers thinks fit, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;
- 3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;
- 3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;
- 3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;
- 3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Board of Managers thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;
- 3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;
- 3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Board of Managers incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.



4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

- 5.1 The share capital of the Company is twelve thousand five hundred Euro (€ 12,500) divided into:
- 5.1.1 six thousand two hundred fifty (6,250) class A shares (the "Class A Shares");
- 5.1.2 three thousand one hundred twenty-five (3,125) class B shares (the "Class B Shares");
- 5.1.3 three thousand one hundred twenty-five (3,125) class C shares (the "Class C Shares");

with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each; the Class A Shares, the Class B Shares and the Class C Shares, and any other shares of any class (existing or new) issued in the future by the Shareholders, being together referred to as the "Shares". In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

- 5.2 In case of issuance of new shares in the share capital of the Company, the Shareholders shall be entitled to issue only new class D shares (the "Class D Shares") and each Shareholder will be entitled to participate pro rata in any issue of new Class D Shares ("New Class D Shares Issue"), such New Class D Shares to be paid by contribution in cash; provided, however, that if any Shareholder fails to participate in any New Class D Shares Issue (in whole or in part) that requires the contribution of funds (such as an increase in capital by cash), then its pro rata portion shall be reduced accordingly for this purpose and the remaining Shareholders shall be entitled to acquire the shares of the New Class D Shares Issue on a pro rata basis among those electing to do so to be offered to the remaining Shareholders in successive offering rounds pro rata to the holding of securities in the New Class D Shares Issue as between the remaining Shareholders immediately prior to New Class D Shares Issue until no further Class D Shares are taken up.
- 5.3 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Board of Managers subject to the 1915 Law and these Articles.
- 5.4 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Board of Managers subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.
- 5.5 All Shares have equal rights except otherwise stated in these Articles and in the provisions of any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between the Shareholders and the Company.

6. Indivisibility of shares.

- 6.1 Each Share is indivisible.
- 6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

- 7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.
- 7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder and subject to the provisions of these Articles:
- 7.2.1 Shares may not be transferred other than by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in general meeting;
- 7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless all the Shareholders holding all of the Shares held by the survivors have unanimously agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;
- 7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law and the provisions of any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between the Shareholders and the Company.
 - 7.3 Restrictions on transfers
- 7.3.1 Limitation on Transfers. No Shareholder shall Transfer any Shares or any right, title or interest therein or thereto, except in accordance with the provisions of this Articles, including, without limitation, this article 7. Any attempt to Transfer any Shares or any title or interest therein or thereto in violation of the preceding paragraph shall be null and void ab initio.
- 7.3.2 Permitted Transfers. Notwithstanding anything to the contrary contained in this Articles, but subject to these provisions of article 7, (a) each Shareholder may Transfer all or a portion of such Shares to or among any of its Direct Controlled Entities and/or Shareholder Benefit Entities; provided, however, that during the period that any such Direct Controlled Entity or Shareholder Benefit Entity holds any right, title or interest in any Shares such transferee must remain qualified as a Direct Controlled Entity or Shareholder Benefit entity of the original Shareholder transferor; and (b) any Shareholder may Transfer its Shares to any other Person with the prior written approval of all of the Shareholders (the transferees referred to in the preceding clauses (a) and (b) are each referred to as a "Permitted Transferee").

A Permitted Transferee of Shares may Transfer its Shares pursuant to this article 7.3.2 only back to the transferor Shareholder or to a Person that is a Permitted Transferee of such transferor Shareholder. No Shareholder shall avoid the



provisions of this article 7 by making one or more Transfers to one or more Permitted Transferees and then disposing of all or any portion of its interest in any such Permitted Transferee, and any Transfer or attempted Transfer in violation of this covenant shall be null and void ab initio.

7.3.3 Permitted Transfer Procedures. If any Shareholder wishes to Transfer Shares to a Permitted Transferee under article 7.3.2, such Shareholder shall give notice to the other Shareholders of its intention to make such a Transfer not less than ten (10) days prior to effecting such Transfer, which notice shall state the name and address of each Permitted Transferee to whom such Transfer is proposed, the relationship of such Permitted Transferee to such Shareholder, and the number of Shares proposed to be transferred to such Permitted Transferee.

For the purpose of this article, the defined words shall have the following definitions:

- "Control" means in relation to a Person, the power of a Person to secure that its affairs are conducted in accordance with the wishes of that Person:
- a) by means of the holding of shares or the possession of voting power in or in relation to that or any other body corporate; or
- b) by virtue of any powers conferred by the articles of association or any other document regulating that or any other body corporate.
- "Direct Controlled Entities" means each corporation, partnership or other legal entity that is Controlled directly or indirectly by a company of the Group and (ii) each Person (a "Direct Controlled Entity") directly or indirectly Controlled by any or all of the shareholders of the original Shareholders or their respective Shareholder Benefit Entities.
- "Group" means each company in which each of the Shareholders and/or each of the shareholder of the original Shareholders (whether themselves or via their respective Direct Controlled Entities and/or Shareholder Benefit Entities), shall have a direct or indirect interest through any and all classes of securities including loan capital, securities convertible into share capital, options and warrants (whether by record ownership or beneficial ownership), including without limitation the Group Holding Companies (as such term is defined in any shareholders' agreement entered into between the Company and all the Shareholders) and their respective subsidiaries, affiliates, joint ventures and other investments, whether or not part of a consolidated group for accounting purposes.
- "Person" means any natural person, firm, body corporate, partnership, trust, foundation, or other incorporated or unincorporated body.
- "Shareholder Benefit Entities" means in relation to any Shareholder any of the following entities: (a) any trust nominated only by that Shareholder of which only that Shareholder and any of that Shareholder's spouse (but not former spouse at any time) and/or legal children (if any) is an express actual or potential beneficiary, and (b) any Direct Controlled Entity, in each case only for so long as such entities meet the requirements of this definition.
 - "Transfer" means in relation to any Shares or any legal or beneficial interest in any Shares:
- a) to sell, assign, transfer or otherwise dispose of the Shares or any legal or beneficial interest in that Shares or any interest which a Shareholder may have in the Company as a result of its interest in Shares including the disposal of any interest therein by any means, whether against payment or not, or by way of donation or succession or inheritance, and whether voluntary or involuntary (including, without limitation, gifts, the creation of a trust, court order, settlement or the creation of a lien or charge) or any agreement to do so;
- b) to enter into any agreement in respect of the votes attached to any Shares, or to grant a proxy or other right to vote any Shares;
 - c) to renounce or assign any right to receive Shares or any legal or beneficial interest in Shares; or
 - d) to agree, whether or not subject to any condition precedent or subsequent, to do any of the foregoing.
 - 7.4 Right of first refusal and tag-along rights
 - 7.4.1 Proposed Voluntary Transfers
- (a) Offering Notice. Subject to articles 7.2, 7.3 and 7.4.3, if any Shareholder (a "Selling Shareholder") wishes to Transfer all or any portion of its or his Shares (the "Offered Securities") to any Allowed Person (other than to a Permitted Transferee) (a "Third Party Purchaser"), such Selling Shareholder shall offer such Shares to the other Shareholders (for purposes of this article 7.4.1 the "Rightholders"), by sending written notice (an "Offering Notice") which shall state (a) the number of Offered Securities proposed to be transferred; (b) the proposed purchase price per Share for the Offered Securities (the "Offer Price"); and (c) the terms and conditions of such sale. Upon delivery of the Offering Notice, such offer shall be irrevocable unless and until the rights of first offer provided for herein shall have been waived or shall have expired.
- (b) Unless the Rightholders unanimously waive this right, within 10 days after the date of the Offering Notice, the Rightholders shall initiate the proceedings to determine the value of the Shares (the "Determined Value").
- (c) Upon determination of the Determined Value, the Rightholders have the following options, exercisable within 15 days as of the date of determination of the Determined Value (the "Rightholder Option Period"):
- (i) to purchase some or all of the Offered Securities at a purchase price equal to the lesser of the Offer Price and the Determined Value (as defined in article 7.4.1(c)(vi)) (the "Purchase Consideration"). Each Rightholder shall have the right (exerciseable by service of a valid Acceptance Notice (as defined in article 7.4.1 (c) (iii)) to purchase up to that percentage of the Offered Securities determined in accordance with its Relevant Proportion. If any Rightholder does not wish to



purchase the full number or amount of Offered Securities it is entitled to purchase, then each other participating Rightholder ("Other Participating Rightholder") shall have the right to purchase up to that percentage of the Offered Securities not so subscribed for (the "Excess Offered Securities") determined by dividing (x) the total number of Shares then owned by the Other Participating Rightholder by (y) the total number of Shares then owned by all Other Participating Rightholders who elected to purchase Excess Offered Securities. The procedure described in the preceding sentence shall be repeated (and the period for serving further Acceptance Notices shall be extended for a further 15 days from and excluding the expiry of the Rightholder Option Period) until Other Participating Rightholders are no longer entitled to serve any further Acceptance Notices

- (ii) to sell to such Third Party Purchaser ("Tag-Along Right") (each Rightholder exercising its Tag-Along Right, a "Tag-Along Rightholder") a number of Shares held by such Tag-Along Rightholder (the "Tag-Along Shares"). Each Tag-Along Rightholder electing to exercise its Tag-Along Right shall have the right (exercisable by service of a valid Acceptance Notice, as defined in article 7.4.1 (c) (iii)) to sell to the other Rightholders in accordance with article 7.4.1 (c) (i) or to the Third Party Purchaser, as applicable, up to that percentage of the Tag-Along Shares determined by dividing (x) the number of Tag-Along Shares then owned by the Tag-Along Rightholder by (y) the total number of Tag-Along Shares. In such case, the number of Offered Securities to be sold to the Third Party Purchaser by the Selling Shareholder shall be reduced accordingly. The exercise of the Tag-Along Right shall be made upon the terms set forth in the Offering Notice, provided however that the Offer Price will be replaced by the Purchase Consideration in case Shares are Transferred under article 7.4.1 (c) (i).
- (iii) The rights of each Rightholder under article 7.4.1 (c) shall be exercisable by delivering written notice (an "Acceptance Notice") of the exercise thereof, no later than the expiry of the Rightholder Option Period, to the Selling Shareholder (s) and the other Rightholder(s). Each such notice shall state the number of Shares held by such Rightholder and the number of Shares that such Rightholder is either willing to purchase pursuant to article 7.4.1 (c) (i) or to Tag-Along under article 7.4.1 (c) (ii). The failure of a Rightholder to respond within the Rightholder Option Period to the Selling Shareholder(s) and the other Rightholder (s) shall be deemed to be a waiver of such Rightholder's rights under article 7.4.1 (c), provided that each Rightholder may waive its rights prior to the expiration of the Rightholder Option Period by giving written notice to the Selling Shareholder(s) and the other Rightholder(s).
- (iv) If Rightholders do not purchase all of the Offered Securities pursuant to this article 7.4.1 then the Selling Shareholder (s) and the Tag-Along Rightholder(s) may, subject to article 7.4.2, sell those remaining Offered Securities to a Third Party Purchaser in accordance with article 7.4.2.
- (v) the Purchase Consideration shall be paid to in twelve equal monthly installments, commencing on the first business day of the calendar month immediately following registration of the Transfer of the Shares.
- (vi) For purposes of this article 7.4.1(c), the "Determined Value", shall be a price per Share determined by a panel of two (2) independent appraisers, which shall be internationally recognized investment banking firms or internationally recognized experts experienced in the valuation of corporations engaged in the business of the Group. Within ten (10) days after the date of the Offering Notice, (i) all the Selling Shareholders collectively on the one hand and (ii) all the Rightholders collectively on the other (each a "party") shall each designate one such appraiser that is willing and able to conduct such determination. If either party fails to make such designation within such period, then the other party that has made the designation shall have the right to make the designation on its behalf. The appraisers shall conduct their determination as promptly as practicable, and the Determined Value shall be the average of the determinations of the appraisers. Such determination shall be final and binding. Each party shall be responsible for the fees and expenses of the appraiser designated by or on behalf of it.
- 7.4.2 Sale to a Third Party Purchaser. The Selling Shareholder may, subject to article 7.4.3, sell all, but not less than all, the Offered Securities not subject to a Transfer under article 7.4.1 to the Third Party Purchaser on the terms and conditions set forth in the Offering Notice; provided, however, that such sale is bona fide and made pursuant to a contract entered into within sixty days after the earlier to occur of (i) the waiver by the all of the Rightholders of their options to purchase the Offered Securities and (ii) the expiration of the Rightholder Option Period (the "Contract Date"); and provided further, that such sale shall not be consummated unless and until (x) such Third Party Purchaser shall represent in writing to the each Rightholder that it is aware of the rights of the Shareholders contained in these Articles and (y) prior to the purchase by such Third Party Purchaser of any of such Offered Securities. If such sale is not consummated until the Contract Date for any reason, then the restrictions provided for herein shall again become effective, and no Transfer of such Offered Securities may be made thereafter by the Selling Shareholder without again offering the same to the Rightholders in accordance with article 7.4.1.
 - 7.4.3 In respect of articles 7.4.1, 7.4.2, 7.5:
- (a) Articles 7.4.1 and 7.4.2 do not apply if and to the extent Drag Along Selling Shareholders (as defined in article 7.5) serve a Drag Along Notice (as defined in article 7.5) and all Shares are subject to Transfer under that article
- (b) No shares may be Transferred to a person who is not an Allowed Person. An "Allowed Person" is a Person who is not directly or indirectly engaged in whole or in part in any business that competes with the Core Business (as such term is defined in any Shareholders' Agreement) as carried on at the date of service of the Offering Notice, as determined by the Board of Managers; and



- (c) Any Rightholder may require the Selling Shareholder to provide evidence that the Third Party Purchaser is a bona fide purchaser Unconnected with the Selling Shareholder and that the Third Party Purchaser has sufficient financing to complete the purchase of shares in the Offering Notice. If the Selling Shareholder is not able to provide such evidence to the reasonable satisfaction of the Rightholder(s) so requesting, the Board of Managers may (acting reasonably) cancel the Offering Notice concerned and terminate the proposed Transfer of Shares.
- (d) For the purposes of article 7.4.3(c), "Unconnected" means that the Third Party Purchaser has not entered into any arrangement (whether legally binding or not) under which the Selling Shareholder, any of the Selling Shareholder's Affiliates, Direct Controlled Entities or Shareholder Benefit Entities may benefit financially from all or any of the Shares that are the subject of the Offering Notice.

7.5 Drag-Along Rights

- 7.5.1 Subject to article 7.4.3, in the event that there is an offer from one or more third parties (collectively, a "Drag-Along Buyer") to acquire 100% of the Aggregate Shares, and Shareholders (which for the purpose of this article 7.5.1 shall include their respective Shareholder Benefit Entities and Direct Controlled Entities) whose Relevant Proportions exceed 50% (provided those Shareholders as so defined includes Globecast Holdings S.à r.l.) elect to exercise their or its rights under this article 7.5 (such Shareholders being the "Drag-Along Selling Shareholders"), such Drag-Along Selling Shareholders holders shall deliver a notice (a "Drag-Along Notice") to other Shareholders (such other Shareholders each an "Other Shareholder" and collectively the "Other Shareholders"), which notice shall (i) state (A) that the Drag-Along Selling Shareholders wish to exercise their rights under this article 7.5.1 with respect to such sale, (B) the name and address of the Drag-Along Buyer, (C) the per share amount and form of consideration (which must consist solely of cash and/or marketable securities) the Drag-Along Selling Shareholders propose to receive for their Shares, and (D) drafts of purchase and sale documentation setting out the terms and conditions of payment of such consideration and all other material terms and conditions of such sale (the "Draft Sale Agreement"); (ii) contain an offer (the "Drag-Along Offer") by the Drag-Along Buyer to purchase from the Other Shareholders all of their Shares on and subject to the same price, terms and conditions offered to the Drag-Along Selling Shareholders; and (iii) state the anticipated time and place of the closing of such sale (a "Drag-Along Closing"), which (subject to such terms and conditions) shall occur not fewer than ten calendar days nor more than thirty (30) calendar days after the date such Drag-Along Notice is delivered (or such later date as may be agreed to by the Drag-Along Selling Shareholders). In this article 7.5.1 "Aggregate Shares" means Aggregate Shares that are not debt securities.
- 7.5.2 Upon delivery of a Drag-Along Notice, each of the Other Shareholders shall have the obligation to transfer all of their Shares pursuant to the Drag-Along Offer (the "Drag-Along Transfer"), as such Drag-Along Offer may be modified from time to time as notified by any subsequent Drag-Along Notice, provided that (i) all Shares held by the Drag-Along Selling Shareholder and the Other Shareholders are sold to the Drag-Along Buyer at the Drag-Along Closing for the same per share (and principal amount of debt security as applicable) amount and form of consideration, and on the same terms and conditions, provided however that the price received by each of the Other Shareholders is not less than the Determined Value (as defined in article 7.5.4) (ii) give such undertakings, warranties and indemnities including any restrictive covenants to the Drag-Along Buyer as are agreed by the Drag-Along Selling Shareholders (provided that the related liability is apportioned between the Other Shareholders and the Drag-Along Selling Shareholders pro rata to their Relevant Proportions) and (iii) take all other actions necessary or appropriate to facilitate the prompt completion of the Drag-Along Transfer.
- 7.5.3 Article 7.4.3(c) applies to a Drag-Along Offer as if the Other Shareholders are a Rightholder, the Drag-Along Selling Shareholders are each a Selling Shareholder and the Drag-Along Buyers is the Third Party Purchaser.
- 7.5.4 For purposes of article 7.5.2, the Determined Value of the Drag-Along Shares shall be determined by a panel of two (2) independent appraisers, which shall be internationally recognized investment banking firms or internationally recognized experts experienced in the valuation of corporations engaged in the business of the Group. Within ten (10) days after the date the applicable parties determine that they cannot agree as to the purchase price, the (i) Other Shareholders collectively and (ii) the Drag-Along Shareholders collectively (each a "party") shall each designate one such appraiser that is willing and able to conduct such determination. If either or a party, fails to make such designation within such period, then the other party that has made the designation shall have the right to make the designation on its behalf. The appraisers shall conduct their determination as promptly as practicable, and the Determined Value of the Drag-Along Shares shall be the average of the determination of the appraisers. Such determination shall be final and binding. Each party shall be responsible for the fees and expenses of the appraiser designated by or on behalf of it.

8. Management.

- 8.1 The Company is managed by a board of managers or conseil de gérance (hereafter the "Board of Managers") which shall consist not less than five (5) members appointed by a resolution of the Shareholders and divided into three categories, respectively denominated "A Managers", "B Managers" and "C Managers" (without prejudice to other designations of the managers used in the Articles). The Board of Managers shall be composed of not less than two (2) A Managers, not less than two (2) B Managers and not less than one (1) C Manager. The managers need not be Shareholders.
- 8.2 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.



- **9. Powers of the managers.** The Board of Managers may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.
- **10. Representation.** Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the following are authorised to represent and/or bind the Company:
 - 10.1 by the joint signature of any A Manager and any B Manager acting jointly;
 - 10.2 any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.
- 11. Agent of the managers. The Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

- 12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers shall appoint a chairman.
- 12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorized representative.
- 12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting Absent Manager(s) may be represented by other Manager, provided that any A Manager may only be represented by another A Manager and that (without prejudice to any quorum requirements) at least two Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.
- 12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers is present or represented (including at least one category A Manager and one category B Manager). All decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority (including the positive vote of not less than one category B Manager), save for the reserved matters, listed under article 12.5 that require simple majority, including the positive vote of not less than one category B Manager and one category C Manager.
 - 12.5 The reserved matters are the following:
- 12.5.1 the creation or issue, whether in single or in series of related transactions of any (i) bonds (including convertible bonds) (ii) options or (ii) other securities or instruments;
- 12.5.2 the obtaining of facilities from a third party lender (which shall exclude, for the avoidance of doubt any affiliate of the Shareholder);
- 12.5.3 the creation of any encumbrance over any shares held directly or indirectly by the Company in any of its subsidiaries or material assets of the Company;
 - 12.5.4 the formation or acquisition of any subsidiary by the Company;
 - 12.5.5 the sale or by any other way disposal of any Company assets;
- 12.5.6 any substantial change to the nature of the business of the Company as result of the sale, assignment, transfer or other disposal of shares of the Company;
 - 12.5.7 the entry by the Company into any (i) partnership, (ii) joint venture or (iii) other profit sharing agreement.
- 12.6 A Manager or the Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through telephone conference, video conference or similar form of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of directors (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.
- 12.7 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.
- 12.8 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

- 13.1 Each Shareholder shall have one vote for every Share of which he is the holder.
- 13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4, 13.5 and 13.6, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.



- 13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.
 - 13.4 The following matters require the prior unanimous consent of all Shareholders of the Company:
- 13.4.1 the carrying out of any change to the corporate form or any corporate reorganization of the Company (including a merger, acquisition, spin-off or liquidation);
- 13.4.2 any proposal relating to the winding up or liquidation of the Company or any of its respective assets and/or appointment of liquidators;
 - 13.4.3 the appointment and removal of the auditor, if any.
- 13.5 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters of the Shares.
- 13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.
- 13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

- 13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and gives his vote in writing.
- 13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting apply mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.
- **14. Business year.** The Company's financial year starts on 1 st January and ends on the 31 st December of each year provided that, as a transitional measure, the first financial year of the Company starts on the date of its incorporation and ends on 31 December of the following year (all dates inclusive).

15. Distributions on shares.

- 15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.
- 15.2 Each year, to the extent that funds are available at the level of the Company for distribution and to the extent permitted by Law, these Articles and any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between the Shareholders of the Company, the Board of Managers shall propose that cash available for remittance be distributed.
- 15.3 The decision whether to distribute any amount available for distribution and the determination of the amount of such a distribution will be taken by a majority vote of the Shareholders and, shall be distributed in accordance with the waterfall provisions set out in any shareholders' agreement that may be entered into from time to time between the Shareholders and the Company, or by unanimous decision of the Shareholders in a general meeting.
- 15.4 The Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder(s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder (s).
- **16. Dissolution and liquidation.** The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

- 17.1 In these Articles:
- 17.1.1 a reference to:
- (a) one gender shall include each gender;
- (b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;



- (c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);
- (d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all reenactments (with or without modifications) thereof.
- 17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;
 - 17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.
 - 17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription - Payment

The capital has been subscribed as follows:	
Altavista Global Holdings S.à r.l.	3,125 Class A Shares
Praxis Global Investments S.à r.1	3,125 Class A Shares
Holnest Investments S.à r.l.	3,125 Class B Shares
Globecast Holdings S.à r.l.	3,125 Class C Shares
Total:	12,500 Shares

All these Shares have been fully paid up by contribution in cash, so that the sum of twelve thousand five hundred Euro (\in 12,500) corresponding to a share capital of twelve thousand five hundred Euro (\in 12,500) is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about EUR 1,200.-

Shareholder's resolutions

Immediately after the incorporation of the Company, the above-named party, representing the entirety of the subscribed share capital and exercising the powers devolved to the Shareholders' Meeting, passed, through its proxyholder, the following resolutions:

- 1) The following persons are appointed as managers of the Company for an undetermined period and with immediate effect:
- Mrs. Laetitia Vauchez, born in Lons Le Saunier, France on 19 June 1982, professionally residing at 15, rue Edward Steichen, 4 th Floor, L-2540 Luxembourg as A Manager;
- Mrs. Kaliroi Thouas, born in Foligno, Italy, on 21 June 1971, professionally residing at 15, rue Edward Steichen, 4 th Floor, L-2540 Luxembourg, as A Manager;
- Mr. Antero Baldaia, born in Porto, Portugal, on 20 September 1970, professionally residing at 192 Sloane Street, London SW1X 9QX, United Kingdom, as B Manager;
- Mr. Costas Xydias, born in Port Said, Egypt, on 28 January 1948, professionally residing at 75 Tritonos Street, 17562 Palaio Faliro, Athens, Greece, as B Manager;
- Mr. Minas X. Kyriakou, born in Athens, Greece, on 31 May 1942, residing at Agios Aimilianos, 21300 Kranidi, Greece, as C Manager;
- Mr. Theodoros M. Kyriakou, born on 10 February 1974 in Piraeus, Athens, Greece, residing at 21, Anthousson Street, 14572 Drossia, Athens, Greece, as C Manager.
 - 2) The Company shall have its registered office at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing party and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, he/she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le quinzième jour de juin.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.



ONT COMPARU:

Holnest Investments S.à r.l, une société à responsabilité limitée, constituée selon et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B191506, et ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 juin 2015:

Altavista Global Holdings S.à r.l, une société à responsabilité limitée, constituée selon et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B191501, et ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 juin 2015;

Globecast Holdings S.à r.l, une société à responsabilité limitée, constituée selon et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B191504, et ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 juin 2015;

Praxis Global Investments S.à r.l, une société à responsabilité limitée, constituée selon et régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B191503, et ayant son siège social au 15 rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, ici représentée par Annick Braquet, demeurant professionnellement à L-1319 Luxembourg, 101, rue Cents, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 9 juin 2015;

Lesdites procurations, signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Les parties comparantes, représentées comme mentionné ci-dessus, ont requis le notaire soussigné d'établir comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée:

1. Forme sociale et dénomination. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de 4K Group Holding S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

- 2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.
- 2.2 Le Siège Social peut être transféré:
- 2.2.1 à toute autre localité de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par le Conseil de Gérance (tel que défini à l'Article 8.1); ou
- 2.2.2 en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise conformément à ces Statuts y compris l'Article 13.4 et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg en vigueur, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").
- 2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société selon le cas.
 - 2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.
 - 3. Objets. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:
- 3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient à ce moment un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (soit par souscription dès l'origine, par offre, par acquisition, par échange ou autrement) l'ensemble ou une partie des actions, parts sociales, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et d'en disposer au même titre:
- 3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce et d'acquérir, soutenir ou reprendre l'ensemble ou une partie de l'activité, des biens et / ou des dettes de toute personne entreprenant une activité;
- 3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Conseil de Gérance et de prêter des fonds et d'accorder dans tout cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;
- 3.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement de sommes d'argent tel que le Conseil de Gérance le déterminera, sauf par voie d'offre publique, y compris par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou autre, convertibles ou non, en relation ou non avec



l'ensemble ou avec une partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non encore levé et d'acquérir, racheter, convertir et rembourser ces titres;

- 3.5 d'acquérir un intérêt, fusionner, entreprendre une consolidation et de conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les bénéfices, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, tout employé de la Société;
- 3.6 de conclure une garantie ou un contrat d'indemnités ou de sûretés, et d'accorder une sûreté en vue de l'exécution des obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne (une "Entité Holding") qui est à cet instant un membre ou a de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associé à la Société dans certaines activités ou partenariat), avec ou sans que la Société reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect) et que ce soit par engagement personnel ou gage, cautionnement ou charge pesant sur tout ou partie des biens, des propriétés, des actifs (présents ou futurs) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.6, une "garantie" comprend toute obligation, sous quelque forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'indemniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être autrement tenu responsable de toutes dettes ou obligations financières d'une autre personne;
- 3.7 d'acquérir, prendre à bail, échanger, louer ou acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;
- 3.8 de céder, donner à bail, échanger, mettre en location ou de disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ ou de tout ou partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Conseil de Gérance, y compris des actions, obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libéré, de toute personne, que celle-ci ait ou non (en entier ou en partie) le même objet social que celui de la Société; de détenir des parts sociales/actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; améliorer, gérer, développer, céder, échanger, donner à bail, mettre en gage, disposer ou accorder des droits d'option, tirer parti ou toute autre action en rapport avec tout ou partie des biens et des droits de la Société;
- 3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, agent, cocontractant, trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;
- 3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre arrangement avec une personne ou en sa faveur) que le Conseil de Gérance estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tout ou une partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne sera pas partie à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans qu'une telle autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

5. Capital social.

- 5.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en;
- 5.1.1 six mille deux cent cinquante (6.250) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A");
- 5.1.2 trois mille cent vingt-cinq (3.125) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B");
- 5.1.3 trois mille cent vingt-cinq (3.125) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C

ayant une valeur nominale d'un euro (1,-EUR) chacune; les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B et les Parts Sociales de Catégorie C, et toutes autres parts sociales de n'importe quelle catégorie (existantes ou nouvelles) émises dans le futur par les Associés, étant ensemble référencées comme les "Parts Sociales". Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment concerné des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément.

- 5.2 En cas d'émission de nouvelles parts sociales dans le capital social de la Société, les Associés sont autorisés à émettre uniquement des nouvelles parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D") et chaque Associé sera autorisé à participer au pro rata de toute émission de nouvelles Parts Sociales de Catégorie D ("Emission de Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D"), ces Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D devront être payées par un apport en numéraire, cependant, si l'un des Associé ne participe pas à toute Emission de Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D (entièrement ou en partie) que requiert l'apport de fonds (même lors d'une augmentation de capital en numéraire), alors sa portion au pro rata sera réduite en conséquence à cette fin et les Associés restants auront le droit d'acquérir des actions de l'Emission des Nouvelles Actions de Catégorie D sur une base prorata parmi ceux ayant choisi de le faire devant être offertes aux Associés restant dans les cycles d'offre successifs au prorata de leur détention de titres dans l'Emission de Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D entre les Associés restants immédiatement prioritaires lors de l'Emission de Nouvelles Parts Sociales de Catégorie D jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de Parts Sociales de Catégorie D à acquérir.
- 5.3 La Société peut établir un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale sera versée. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par le Conseil de Gérance sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.



- 5.4 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres apports sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de l'apport et peut créditer les apports à un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le Conseil de Gérance sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Afin d'éviter tout doute, toute décision peut, mais ne doit pas obligatoirement, allouer tout montant contribué au contributeur.
- 5.5 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux sous réserve de toutes dispositions contraires dans ces Statuts et dans tout pacte d'associés pouvant être conclu de temps à autre entre les Associés et la Société.

6. Indivisibilité des parts sociales.

- 6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.
- 6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé de la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, dividende et autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

- 7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.
- 7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plus d'un Associé et sous réserve des dispositions des présents Statuts:
- 7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles autrement qu'en raison de décès à d'autres personnes que les Associés à moins qu'un Associé décède sauf si les Associés détenant au moins trois quarts (3/4) des Parts Sociales aient approuvé la cession durant une assemblée générale;
- 7.2.2 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles pour raison de décès à d'autres personnes que les Associés sauf si tous les Associés détenant toutes les Parts Sociales détenues par les survivants ont approuvé à l'unanimité la cession ou dans les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915;
- 7.2.3 La cession de Parts Sociales est assujettie aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915 et des dispositions de tout pacte d'associés qui peut-être conclu de temps en temps entre les Associés et la Société.
 - 7.3 Restrictions sur les cessions
- 7.3.1 Limitation sur les Cessions. Aucun Associé ne peut Céder toutes Parts Sociales ou tout droit, titre ou intérêt, sauf conformément avec les dispositions des présents Statuts, incluant, sans limitation, cet article 7. Toute tentative de Céder toutes Parts Sociales ou tout titre ou intérêt en violation du précédent paragraphe sera nulle et non avenue ab initio.
- 7.3.2 Cessions Autorisées. Nonobstant toutes dispositions contraires contenues dans les présents Statuts, mais soumis aux dispositions de l'article 7, (a) chaque Associé peut Céder l'entièreté ou une partie de ces Parts Sociales à ou parmi l'uns de ses Entités Directes Contrôlées et/ou Entités Bénéficiaires d'Associé; à condition, toutefois que durant la période que cette Entité Directe Contrôlée ou Entité Bénéficiaire d'Associés détient tout droit, titre ou intérêt dans toutes Parts Sociales ce cessionnaire doit rester qualifié en tant qu'Entité Directe Contrôlée ou Entité Bénéficiaire d'Associés de l'original Associé cédant; et (b) tout Associé peut céder ses Parts Sociales à toute autre Personne avec l'approbation écrite préliminaire de tous les Associés (les cessionnaires référencés dans les clauses précédentes (a) et (b) sont chacun référencés comme un "Cessionnaire Autorisé").

Un Cessionnaire Autorisé de Parts Sociales peut Céder ses Parts Sociales conformément à cet article 7.3.2 uniquement à l'Associé cédant ou à une Personne qui est un Cessionnaire Autorisé de cet Associé cédant.

Aucun Associé ne doit se soustraire aux dispositions de cet article 7 en faisant une ou plusieurs Cessions à un ou plusieurs Cessionnaires Autorisés et alors disposer de tout ou en partie de son intérêt auprès de ce Cessionnaire Autorisé, et toute Cession ou tentation de Cession en violation de cet accord sera nulle et non avenue ab initio.

7.3.3 Procédures de Cession Autorisée. Si tout Associé souhaite Céder des Parts Sociales à un Cessionnaire Autorisé selon l'article 7.3.2, cet Associé devra informer les autres Associés de son intention d'effectuer cette Cession pas moins de dix (10) jours avant l'effectivité de cette Cession, cet avis devra établir le nom et l'adresse de chaque Cessionnaire Autorisé à qui cette Cession est proposée, la relation de ce Cessionnaire Autorisé envers cet Associé, et le nombre de Parts Sociales proposées devant être cédées à ce Cessionnaire Autorisé.

Pour les besoins de cet article, les mots définis aura les définitions suivantes:

- "Contrôle" signifie toute relation avec une Personne, le pouvoir d'une Personne de sécuriser que ses affaires sont gérées conformément avec les souhaits de cette Personne:
- (a) par le biais de détention de parts sociales ou la possession de pouvoir de vote dans ou en relation avec cette ou toute autre personne morale; ou
- (b) en vertu de tous pouvoirs conférés par les statuts ou tout autre document régulant cette ou toute autre personne morale.
- "Entités Directes Contrôlées" signifie chaque société, partenariat ou autre entité juridique qui est Contrôlée directement ou indirectement par une société du Groupe et (ii) chaque Personne (une "Entité Directe Contrôlée") directement ou indirectement Contrôlée par tout associé des Associés originaux ou leurs Entités Bénéficiaires d'Associé concernées.



- "Groupe" signifie chaque société dans laquelle chacun des Associés et/ou chaque associé des Associés originaux (soit eux-mêmes soit via leurs Entités Directes Contrôlées et/ou Entités Bénéficiaires d'Associés), ont un intérêt direct ou indirect par le biais de toutes catégorie de titres incluant un prêt de capital, des titres convertibles en capital social, des options et des warrants (soit par un droit foncier ou par propriété effective), incluant sans limitation aux Sociétés Holding du Groupe (en ce terme comme défini dans tout pacte d'associés conclu entre la Société et tous les Associés) et leurs succursales respectives, filiales, joint-venture et autres investissements, faisant partie ou non d'un groupe consolidé pour des besoins comptables.
- "Personne" signifie toute personne physique, société, personne morale, partenariat, trust, fondation, d'autre organisme constitué ou non constitué.
- "Entités Bénéficiaire d'Associé" signifie en relation à tout Associé n'importe quelles entités suivantes: (a) tout trust nominé seulement par cet Associé duquel seulement cet Associé et n'importe quelle épouse de cet Associé (mais pas exépouse à tout moment) et/ou n'importe quel enfant légal (s'il y en a) est un bénéficiaire réel ou potentiel express, et (b) toute Entité Directe Contrôlée, dans chaque cas seulement aussi longtemps que ces entités répondent aux exigences de cette définition.
 - "Cession" signifie en relation avec toutes Parts Sociales ou tout intérêt juridique ou bénéficiaire de toutes Parts Sociales:
- (a) de vendre, assigner, céder ou disposer autrement des Parts Sociales de tout intérêt juridique ou bénéficiaire de ces Parts Sociales comme un résultat de son intérêt dans des Parts Sociales incluant la disposition de tout intérêt par tous les moyens, soit contre paiement ou pas, ou par le biais de donation ou succession ou héritage, et soit volontaire ou involontaire (incluant, sans limitation, des présents, la création d'un trust, une décision judiciaire, le règlement ou la création d'un privilège ou d'un droit) ou tout pacte le faisant;
- (b) de conclure tout pacte pour ce qui est des votes attachés à toutes Parts Sociales, ou d'accorder une procuration ou d'autre droit de vote à toutes Parts Sociales;
- (c) de renoncer ou assigner tout droit de recevoir des Parts Sociales ou tout intérêt juridique ou bénéficiaire des Parts Sociales; ou
 - (d) d'accorder, soumis ou pas à toute condition précédente ou subséquente, de faire tout ce qui précède.
 - 7.4 Droit de premier refus et droits de sortie conjointe
 - 7.4.1 Cessions Volontaires Proposées
- (a) Avis d'Offre. Selon les articles 7.2, 7.3 et 7.4.3, si tout Associé (un "Associé Cédant") souhaite Céder tout ou une partie de ses Parts Sociales (les "Titres Cédés") à toute Personne Autorisée (autre qu'un Cessionnaire Autorisé) (un "Acheteur Tiers"), cet Associé Cédant devra offrir ces Parts Sociales aux autres Associés (pour les besoins de cet article 7.4.1 les "Titulaires de Droit"), en envoyant une notification écrite (une "Avis d'Offre") qui établira (a) le nombre de Titres Cédés proposés devant être cédés; (b) le prix de rachat proposé par Part Sociale pour les Titres Cédés (le "Prix de l'Offre"); et (c) les termes et conditions de cette vente. Jusqu'à la remise de l'Avis d'Offre, cette offre est irrévocable sauf si et jusqu'à ce que les droits de la première offre prévue par la présente ont été abandonnés ou ont expirés.
- (b) Sauf si les Titulaires de Droit renoncent à l'unanimité à ce droit, endéans les 10 jours après la date de l'Avis d'Offre, les Titulaires de Droit devront initier la procédure afin de déterminer la valeur des Actions Participatives (la "Valeur Déterminée").
- (c) Jusqu'à la détermination de la Valeur Déterminée, les Titulaires de Droit ont les options suivantes, exerçables endéans les 15 jours à partir de la date de la détermination de la Valeur Déterminée (la "Période d'Option du Titulaire de Droit"):
- (i) d'acheter en partie ou tous les Titres Cédés à un prix d'achat égal que le Prix d'Offre et la Valeur Déterminée le plus bas (comme défini dans l'article 7.4.1(c) (vi)) (la "Considération d'Achat"). Chaque Titulaire de Droit a le droit (exerçable par le biais d'un Avis d'Acceptation valide (comme défini dans l'article 7.4.1 (c)(iii)) d'acheter des Titres Cédés jusqu'à ce pourcentage déterminé conformément avec sa Proportion Concernée. Si tout Titulaire de Droit ne souhaite pas acheter le nombre complet ou le montant de Titres Cédés il est autorisé d'acheter, alors chaque autre Titulaire de Droit participant ("Autre Titulaire de Droit Participant") aura le droit d'acheter jusqu'au pourcentage des Titres Cédés non ainsi souscrits (les "Titres Cédés Excédentaires") déterminés en divisant (x) le nombre total de Parts Sociales alors détenues par l'Autre Titulaire de Droit Participant par (y) le nombre total de Parts Sociales alors détenues par tous les Autres Titulaires de Droits Participants qui ont décidé d'acheter les Titres Cédés Excédentaires. La procédure décrite dans la phrase précédente devra être répétée (et la période pour signifier plus d'Avis d'Acceptation sera étendue pour plus de 5 jours à partir de et excluant l'expiration de la Période d'Option du Titulaire de Droit) jusqu'à ce que les Autres Titulaires de Droit Participants ne soient plus autorisés à signifier plus d'Avis d'Acceptation.
- (ii) de vendre à cet Acheteur Tiers ("Droit de Sortie Conjointe") (chaque Titulaire de Droit exerçant son Droit de Sortie Conjointe, un "Titulaire de Droit de Sortie Conjointe") un nombre d'Actions Participatives détenues par Titulaire de Droit de Sortie Conjointe (les "Parts Sociales de Sortie Conjointe"). Chaque Titulaire de Droit de Sortie Conjointe décidant d'exercer son Droit de Sortie Conjointe aura le droit (exerçable en signifiant un Avis d'Acceptation valide, comme défini dans l'article 7.4.1(c) (iii)) de vendre aux autres Titulaires de Droit conformément à l'article 7.4.1(c)(i) ou aux Acheteurs Tiers, comme applicable, jusqu'au pourcentage des Parts Sociales de Sortie Conjointe déterminé en divisant (x) le nombre de Parts Sociales de Sortie Conjointe alors détenues par le Titulaire de Droit de Sortie Conjointe par (y) le nombre total de Parts Sociales de Sortie Conjointe. Dans ce cas, le nombre de Titres Cédés devant être vendus à l'Acheteur Tiers par l'Associé



Cédant sera réduit en conséquence. L'exercice du Droit de Sortie Conjointe sera fait jusqu'à ce que les termes établis dans l'Avis d'Offre, à condition cependant que le Prix de l'Offre sera remplacé par la Considération d'Achat en cas d'Actions Participatives sont Cédés selon l'article 7.4.1(c)(i).

- (iii) les droits de chaque Titulaire de Droit selon l'article 7.4.1 (c) sera exerçable en délivrant un avis écrit (un "Avis d'Acceptation") de l'exercice en question, pas plus tard que l'expiration de la Période d'Option du Titulaire de Droit, à l'(aux) Associé(s) Cédant et le(s) autre(s) Titulaire(s) de Droit. Cet avis devra établir le nombre de Parts Sociales détenues par ce Titulaire de Droit et le nombre de Parts Sociales que ce Titulaire de Titre est soit prêt à acheter conformément à l'article 7.4.1(c) ou de Sortir Conjointement selon l'article 7.4.1(c)(ii). L'oubli d'un Titulaire de Droit de répondre endéans la Période d'Option du Titulaire de Droit sera considérée comme étant une renonciation de ces droits de Titulaire de Droit selon l'article 7.4.1(c), à condition que chaque Titulaire de Droit puisse renoncer à ses droits avant l'expiration de la Période d'Option du Titulaire de Droit en donnant un avis écrit à l'(aux) Associé(s) Cédants et le(s) autre(s) Titulaire(s) de Droit.
- (iv) si les Titulaires de Droit n'achètent pas tous les Titres Cédés conformément cet article 7.4.1 alors le(s) Associé(s) Cédant(s) et le(s) Titulaire(s) de Droit de Sortie Conjointe peut, selon l'article 7.4.2, vendre les Titres Cédés restants à un Acheteur Tiers conformément à l'article 7.4.2.
- (v) la Considération d'Achat sera payée en douze acomptes mensuels égaux, commençant le premier jour ouvrable du mois calendrier immédiatement suivant l'enregistrement de la Cession des Actions Participatives.
- (vi) Pour les besoins de cet article 7.4.1(c), la "Valeur Déterminée", sera un prix par Part Sociale déterminé par un panel de deux (2) experts indépendants, qui seront internationalement reconnus dans des sociétés bancaires d'investissement ou des experts internationalement reconnus expérimentés dans l'évaluation de sociétés engagées dans les affaires du Groupe. Endéans les dix (10) jours après la date de l'Avis d'Offre, (i) tous les Associés Cédants collectivement d'un côté et (ii) tous les Titulaires de Droits collectivement de l'autre côté (chacun une "partie") désigneront chacun un expert qui est disposé et capable de gérer cette détermination. Si chaque partie échoue à faire cette désignation endéans cette période, alors l'autre partie qui a fait la désignation aura le droit de faire la désignation en son nom. Les experts réaliseront leur détermination aussi rapidement que possible, et la Valeur Déterminée sera la moyenne de la détermination des experts. Cette détermination sera finale et obligatoire. Chaque partie sera responsable pour des frais et dépenses des experts désignée par elle ou en son nom.
- 7.4.2 Vente à un Acheteur Tiers. L'Associé Cédant peut, selon l'article 7.4.3, vendre tous, mais pas moins que tous, les Titres Cédés non soumis à une Cession sous l'article 7.4.1 à un Acheteur Tiers selon les termes et conditions établis dans l'Avis d'Offre; à condition que, cependant, cette vente soit bona fide et fasse suite à un contrat conclu endéans les six jours après le plus tôt pour réaliser (i) la renonciation par tous les Titulaires de Droit de leurs options d'acheter les Titres Cédés et (ii) l'expiration de la Période d'Option du Titulaire de Droit (la "Date de Contrat"); et à condition que cette vente ne soit pas réalisée sauf si et jusqu'à ce que (x) cet Acheteur Tiers informe par écrit à chaque Titulaire de Droit qu'il est au courant des droits des Associés contenus dans ces Statuts et (y) avant l'achat par cet Acheteur Tiers de ces Titres Cédés. Si cette vente n'a pas lieu endéans jusqu'à la Date de Contrat pour n'importe quelle raison, alors les restrictions établies deviendront à nouveau effective, et aucune Cession de ces Titres Cédés ne peut être faite par l'Associé Cédant sans à nouveau la même chose aux Titulaires de Droit conformément à l'article 7.4.1.
 - 7.4.3 Concernant les articles 7.4.1, 7.4.2 et 7.5;
- (a) les articles 7.4.1 et 7.4.2 ne s'appliquent pas si et dans la mesure où les Associés Cédants de Sortie Conjointe (tel que défini à l'article 7.5) fournisse un Avis de Sortie Conjointe (tel que défini à l'article 7.5) et toutes les Parts Sociales sont soumises à la Cession sous cet article
- (b) Aucunes parts sociales ne peuvent être Cédées à une personne qui n'est pas une Personne Autorisée. Une "Personne Autorisée" est une Personne qui n'est pas directement ou indirectement engagée, en totalité ou en partie, dans toute affaire qui rivalise avec l'Activité Principale (selon les termes définis dans tout Pacte d'Associés) tel qu'à la date de notification de l'Avis d'Offre, comme déterminé par le Conseil de Gérance; et
- (c) Tout Titulaire de Droit peut demander à l'Associé Cédant de fournir des preuves que l'Acheteur Tiers est un acheteur bona fide non connecté avec l'Associé Cédant et que l'Acheteur Tiers a des fonds suffisants pour réaliser l'achat de parts sociales dans l'Avis d'Offre. Si l'Associé Cédant n'est pas capable de fournir cette preuve à la satisfaction raisonnable du (des) Titulaire(s) de Droit comme demandé, le Conseil de Gérance peut (agissant raisonnablement) annuler l'Avis d'Offre concernée et clôturer la Cession proposée de Parts Sociales.
- (d) Pour les besoins de l'article 7.4.3(c), "Non Connecté" signifie que l'Acheteur Tiers ne fait pas partie de tout arrangement (soit juridiquement lié ou pas) selon lequel l'Associé Cédant, l'une des Succursales de l'Associé Cédant, Entités Contrôlées Directes ou Entités Bénéficiaires Associé peut bénéficier financièrement de tout ou d'une partie des Parts Sociales qui sont reprises dans l'Avis d'Offre.
 - 7.5 Droits de Sortie Conjointe
- 7.5.1 Selon l'article 7.4.3, dans le cas où il y a une offre d'une ou plusieurs tierces parties (collectivement, a "Acheteur de Sortie Conjointe") d'acquérir 100% du Total des Actions Participatives, et les Associés (qui pour les besoins de cet article 7.5.1 devront inclure leurs Entités Bénéficiaires Associés et leurs Entités Directes Contrôlées concernées) sont les Proportions Concernées excèdent 50% (à condition que ces Associés ainsi définis inclut Globecast Holdings S.à r.l.) décident d'exercer leur ou ses droits selon cet article 7.5 (ces Associés étant les "Associés Cédants de Sortie Conjointe"), ces



Associés Cédants de Sortie Conjointe devront fournir un avis (un "Avis de Sortie Conjointe") aux autres Associés (ces autres Associés chacun un "Autre Associé" et collectivement les "Autres Associés"), cet avis devra (i) établir (A) que les Associés Cédants de Sortie Conjointe souhaite exercer leurs droits selon cet article 7.5.1 par rapport à cette vente, (B) le nom et l'adresse de l'Acheteur de Sortie Conjointe, (C) le montant par part sociale et le formulaire de considération (qui devra consister uniquement en numéraire et/ou titres négociables) que les Associés Cédants de Sortie Conjointe propose de recevoir pour leurs Parts Sociales, et (D) des ébauches de documentation d'achat et de vente établissant les termes et conditions de paiement de cette considération et les termes et conditions significatifs de cette vente (l'"Ebauche de Pacte de Vente"); (ii) contenir une offre (l'"Offre de Sortie Conjointe") par l'Acheteur de Sortie Conjointe d'acheteur des Autres Associés toutes leurs Parts Sociales au et soumis au même prix, les termes et conditions offerts aux Associés Cédants de Sortie Conjointe; et (iii) établir la date et le lieu prévus de la clôture de cette vente (une "Clôture de Sortie Conjointe"), qui (soumis à ces termes et conditions) n'aura pas lieu moins de dix jours calendrier ni plus de trente (30) jours calendrier après la date de cet Avis de Sortie Conjointe ait été délivré (ou cette date ultérieure peut être acceptée par les Associés Cédants de Sortie Conjointe). Dans cet article 7.5.1 "Actions Participatives Totales" signifie les Parts Sociales Totales qui ne sont pas de titres de dettes.

7.5.2 Jusqu'à la délivrance d'un Avis de Sortie Conjointe, chacun des Autres Associés aura l'obligation de céder toutes ses Parts Sociales conformément à l'Offre de Sortie Conjointe (la "Cession de Sortie Conjointe"), cette Offre de Sortie Conjointe peut être modifiée de temps en temps comme notifié par tout Avis de Sortie Conjointe ultérieur, à condition que (i) toutes Parts Sociales détenues par l'Associé Cédant de Sortie Conjointe et les Autres Associés soient vendues à l'Acheteur de Sortie Conjointe lors de la Clôture de Sortie Conjointe à l'identique par part sociale (et le montant principal de titre de dette comme applicable) le montant et le formulaire de considération, et aux mêmes termes et conditions, à condition cependant que le prix reçu par chacun des Autres Associés ne soit pas inférieure à la Valeur Déterminée (comme défini dans l'article 7.5.4) (ii) donner ces engagements, garanties et indemnités incluant toutes clauses restrictives à l'Acheteur de Sortie Conjointe comme sont garanties par les Associés Cédants de Sortie Conjointe (à condition que la responsabilité concernée est réparti entre les Autres Associés et les Associés Cédants de Sortie Conjointe au pro rata de leurs Proportions Concernées) et (iii) entreprendre toutes les autres ac€ions nécessaires ou appropriés pour faciliter la réalisation complète de la Cession de Sortie Conjointe.

7.5.3 L'article 7.4.3(a) s'applique à une Offre de Sortie Conjointe comme si les Autres Associés sont un Titulaire de Droit, les Associés Cédants de Sortie Conjointe sont chacun un Associé Cédant et les Acheteurs de Sortie Conjointe sont les Acheteurs Tiers.

7.5.4 Pour les besoins de l'article 7.5.2, la Valeur Déterminée des Parts Sociales de Sortie Conjointe sera déterminée par un panel de deux (2) experts indépendants, qui seront internationalement reconnus dans des sociétés bancaires d'investissement ou des experts internationalement reconnus expérimentés dans l'évaluation de sociétés engagées dans les affaires du Groupe. Endéans les dix (10) jours après la date de l'Avis d'Offre, (i) les Autres Associés collectivement et (ii) les Associés de Sortie Conjointe collectivement (chacun une "partie") désigneront chacun un expert qui est disposé et capable de gérer cette détermination. Si chaque partie échoue à faire cette désignation endéans cette période, alors l'autre partie qui a fait la désignation aura le droit de faire la désignation en son nom. Les experts réaliseront leur détermination aussi rapidement que possible, et la Valeur Déterminée des Parts Sociales de Sortie Conjointe sera la moyenne de la détermination des experts. Cette détermination sera finale et obligatoire. Chaque partie sera responsable pour des frais et dépenses des experts désignée par elle ou en son nom.

8. Gérance.

- 8.1 La Société est gérée par un conseil de gérance (ci-après le "Conseil de Gérance") qui devra consister en au moins cinq (5) membres nommés par une résolution des Associés et divisés en trois catégories, respectivement dénommées "Gérants de Catégorie A", "Gérants de Catégorie B" et "Gérants de Catégorie C" (sans préjudice d'autres désignations des gérants utilisés dans les Statuts). Le Conseil de Gérance sera composée d'au moins deux (2) Gérants de Catégorie A, d'au moins deux (2) Gérants de Catégorie B et au moins un (1) Gérant de Catégorie C. Les gérants ne doivent pas nécessairement être des Associés.
- 8.2 Un Gérant peut être révoqué à tout moment pour n'importe quelle raison par une Résolution des Associés adoptée conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.
- **9. Pouvoirs des gérants.** Le Conseil de Gérance peut entreprendre toute action nécessaire ou utile à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions réservées, par la Loi Luxembourgeoise ou par les présents Statuts, à la décision des Associés.
- **10. Représentation.** Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, les suivants sont autorisés à représenter et/ou engager la Société:
 - 10.1 par la signature de tout Gérant de Catégorie A et tout Gérant de Catégorie B agissant conjointement;
 - 10.2 de toute personne à qui un tel pouvoir a été délégué conformément à l'article 11.
- 11. Mandataire des gérants. Le Conseil de Gérance peut déléguer n'importe lequel de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc et déterminera les pouvoirs et responsabilités de ce mandataire et la rémunération (le cas échéant), la durée de la période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de son mandat.



12. Réunions du conseil de gérance.

- 12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil de Gérance") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance doit nommer un président.
- 12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se conformer à tout ou partie des conditions de formabilités et de convocation si tous les Gérants ont renoncé aux conditions et formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil de Gérance en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.
- 12.3 Un Gérant peut nommer tout autre Gérant (mais pas toute autre personne) pour le représenter (un "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, pour participer, voter et accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil de Gérance. Un Gérant peut agir comme représentant pour plus d'un Gérant à une Réunion du Conseil de Gérance. Un ou des Gérants Absents peuvent être représentés par un autre Gérant, à condition que tout Gérant de Catégorie A soit uniquement représenté par un autre Gérant de Catégorie A et que (sans préjudice aux exigences de quorum) au moins deux (2) Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil de Gérance tenue en personne, ou participent en personne à une Réunion du Conseil de Gérance tenue conformément à l'article 12.5.
- 12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si la majorité des Gérants sont présents ou représentés (incluant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B). Toutes les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à la majorité simple (incluant au moins le vote positif d'un Gérant de Catégorie B), sauf pour les décisions portant sur les matières réservées listées à l'article 12.5 ci-dessous qui requièrent une majorité simple incluant au moins le vote positif d'un Gérant de Catégorie B et d'un Gérant de Catégorie C.
 - 12.5 Les matières réservées sont les suivantes:
- 12.5.1 la création ou l'émission, soit en simple ou en séries de transactions relatives de toutes (i) obligations (incluant des obligations obligatoires) (ii) options ou (iii) autres titres ou instruments;
- 12.5.2 l'obtention de facilités d'un prêteur d'une partie tierce (qui devra exclure, afin d'éviter tout doute, toute filiale de l'Associé);
- 12.5.3 la création de toute charge sur toutes parts sociales détenues directement ou indirectement par la Société de n'importe laquelle de ses filiales ou biens matériels de la Société;
 - 12.5.4 la formation ou l'acquisition de toute filiale par la Société;
 - 12.5.5 la vente ou par tout autre moyen la disposition de tous biens de la Société;
- 12.5.6 tout changement substantiel de la nature des affaires de la Société comme résultat de la vente, l'affectation, la cession ou d'autre disposition de parts sociales de la Société;
 - 12.5.7 l'entrée par la Société dans tout (i) partenariat, (ii) joint venture ou (iii) autre pacte de partage de bénéfice.
- 12.6 Un Gérant ou le Représentant du Gérant peut valablement participer à une Réunion du Conseil de Gérance par voie de conférence téléphonique, de vidéo conférence ou de tout autre équipement de communication similaire à condition que toutes les personnes participant à la réunion soient capables d'entendre et de se faire entendre tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est présumée être présente en personne à cette réunion et sera comptée dans le quorum et autorisée à voter. Sous réserve de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires traitées de cette manière par les Gérants sont, pour les besoins de ces Statuts, considérées comme étant valablement et effectivement conclues à une Réunion du Conseil de Gérance, nonobstant que moins que le nombre de directeurs (ou leur représentant) requis pour constituer un quorum aient été physiquement présents au même endroit.
- 12.7 Une résolution écrite signée par tous les Gérants (ou en relation à tout Gérant, le Représentant du Gérant) est aussi valable et valide comme si elle avait été adoptée lors d'une Réunion du Conseil de Gérance valablement convoquée et tenue et peut consister en un ou plusieurs documents ayant le même contenu et signée par ou au nom d'un ou plusieurs Gérants concernés.
- 12.8 Les procès-verbaux d'une Réunion du Conseil de Gérance devront être signés, et les extraits de ces procès-verbaux d'une Réunion du Conseil de Gérance peuvent être certifiés par tout Gérant présent à la Réunion.

13. Résolutions des associés.

- 13.1 Chaque Associé a droit à un vote pour chaque Part Sociale dont il est détenteur.
- 13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux articles 13.3, 13.4, 13.5 et 13.6, les Résolutions des Associés sont valides uniquement si elles sont adoptées par les Associés détenant plus de la moitié des Parts Sociales, toutefois si ce chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes exprimés, indépendamment du nombre de Parts Sociales représentées.
- 13.3 Les Associés ne pourront pas changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société sans un vote unanime des Associés.
 - 13.4 Les affaires suivantes requièrent le consentement unanime préalable de tous les Associés de la Société:
- 13.4.1 la réalisation de tout changement dans la forme sociale ou toute réorganisation commerciale de la Société (incluant une fusion, une acquisition, un spin-off ou une liquidation);



- 13.4.2 toute proposition relative à la liquidation de la Société ou l'un de ses biens respectifs et/ou la nomination de liquidateurs;
 - 13.4.3 la nomination et la dénomination du réviseur d'entreprise agréé, si applicable.
- 13.5 Sous réserve des dispositions prévues à l'Article 13.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (y compris un changement de Siège Social), sous réserve de toute disposition contraire, doit être adoptée par une majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts des Parts Sociales.
- 13.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale des Associés") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à tout ou partie des exigences et formalités de convocation et formalités si tous les Associés ont renoncé aux exigences et formalités de convocation soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale des Associés en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.
- 13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale des Associés en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen équivalent) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8

- 13.8.1 Si à un moment la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les Résolutions des Associés peuvent être adoptées par vote écrit des Associés plutôt que lors d'une Assemblée Générale, sous réserve que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter et donne son vote par écrit.
- 13.8.2 Les exigences de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale des Associés s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. Sauf lorsque cela est requis par la Loi luxembourgeoise, il n'y a pas d'exigence de quorum pour l'adoption de résolutions écrites des Associés. Les résolutions écrites des Associés valablement adoptées immédiatement après réception par la Société des copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par email attaché) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 13.8.1 et des présentes dispositions de l'article 13.8.2, indépendamment que tous les Associés aient voté ou non.
- **14.** Exercice social. L'exercice social de la Société débute le 1 ^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année à condition que, comme mesure transitoire, le premier exercice social de la Société commence à la date de sa constitution et se termine le 31 décembre de l'année suivante (toutes dates inclus).

15. Distributions sur parts sociales.

- 15.1 Sur les bénéfices nets de la Société déterminés conformément à la Loi Luxembourgeoise, cinq pourcent seront déduits et alloués à un fond de réserve légale. Cette déduction cessera d'être obligatoire lorsque le montant du fond de la réserve légale aura atteint un dixième du capital nominal de la Société.
- 15.2 Chaque année, sous réserve de fonds distribuables suffisants au niveau de la Société et dans la mesure où cela est autorisé par la Loi, ces Statuts et tout pacte d'associés pouvant être conclu de temps à autre entre les Associés de la Société, le Conseil de Gérance peut proposer que les profits disponibles soient distribués.
- 15.3 La décision de distribuer tout montant disponible pour distribution et la détermination de ce montant sera prise par le vote à la majorité des Associés, et sera distribué conformément aux dispositions sur la distribution telles que détaillées dans tout pacte d'associés pouvant être conclu de temps à autre entre les Associés et la Société, ou par la décisions unanime des Associés en assemblée générale.
- 15.4 Le Conseil de Gérance, selon le cas, peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient retirés de(s) Associé(s).
- **16. Dissolution et liquidation.** La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale des Associés conformément à la Loi Luxembourgeoise et à l'article 13. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et loi luxembourgeoise.

- 17.1 Dans les présents Statuts:
- 17.1.1 Une référence à:
- (a) un genre inclut tous les genres;
- (b) (à moins que le contexte ne le requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;
- (c) une "personne" inclut une référence à tout individu, entreprise, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, Etat ou agence d'un Etat ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);
- (d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);



- 17.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;
 - 17.1.3 Les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.
- 17.2 En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription - Libération

capital a ete souscrit comme suit:	
tavista Global Holdings S.à r.l	3.125 Parts Sociales de Catégorie A
axis Global Investments S.à r.l	3.125 Parts Sociales de Catégorie A
lnest Investments S.à r.l	3.125 Parts Sociales de Catégorie B
obecast Holdings S.à r.l.	3.125 Parts Sociales de Catégorie C
tal:	12.500 Parts Sociales

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par un apport en numéraire, de ce fait la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) correspondant au capital social de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) est immédiatement à la libre disposition de la Société, comme il a été prouvé au notaire.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ EUR 1.200.-

Résolutions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les parties nommées ci-dessus, représentant l'intégralité du capital social souscrit et exerçant les pouvoirs dévolus à l'Assemblée Générale des Associés, ont pris, par le biais de son mandataire, les résolutions suivantes:

- 1. Les personnes suivantes sont nommées en tant que gérant de la Société, pour une durée indéterminée et avec effet immédiat:
- Mrs Laetitia Vauchez, née à Lons Le Saunier, France, le 19 juin 1982, résidant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, 4 ème étage, L-2540 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie A;
- Mrs Kaliroi Thouas, née à Foligno, Italie, le 21 juin 1971, résidant professionnellement au 15, rue Edward Steichen, 4 ème étage, L-2540 Luxembourg, en tant que Gérant de Catégorie A;
- Mr. Antero Baldaia, né à Porto, Portugal, le 20 septembre 1970, résidant professionnellement au 192 Sloane Street, London SW1X 9QX, Royaume Uni, en tant que Gérant de Catégorie B;
- Mr. Costas Xydias, né à Port Said, Egypte, le 28 janvier 1948, résidant professionnellement au 75 Tritonos Street, 17562 Palaio Faliro, Athènes, Grèce, en tant que Gérant de Catégorie B;
- Mr. Minas X. Kyriakou, né à Athènes, Grèce, le 31 mai 1942, résidant à Agios Aimilianos, 21300 Kranidi, Grèce, en tant que Gérant de Catégorie C;
- Mr. Theodoros M. Kyriakou, né le 10 février 1974 à Piraeus, Athènes, Grèce, résidant au 21, Anthousson Street, 14572 Drossia, Athènes, Grèce, en tant que Gérant de Catégorie C.
 - 2. Le siège social de la Société est établi 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par le présent acte, qu'à la requête des parties comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée au début de ce document.

Ce document ayant été lu au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé ensemble le notaire le présent acte.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 24 juin 2015. Relation: 1LAC/2015/19600. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR). *Le Receveur* (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 juin 2015.

Référence de publication: 2015104500/1009.

(150114593) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2015.



Hacofin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 41, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 48.395.

Extrait des Résolutions adoptées en date du 24 février 2015

Première résolution

Le siège social de la Société est transféré du 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 22 janvier 2015.

Deuxième résolution

La démission de Messieurs Daniel Pierre et Pierre-Siffrein Guillet avec effet au 22 janvier 2015 est acceptée.

Troisième résolution

Monsieur Alain Renard, administrateur de sociétés, demeurant, 17, Rue Eisenhower, L-8321 Olm et Madame Isabelle Schul, employée, demeurant professionnellement au 41, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg sont nommés nouveaux administrateurs en remplacement des administrateurs démissionnaires avec effet au 22 janvier 2015. Leur mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de l'an 2018.

Quatrième résolution

Il est pris note de la nouvelle adresse de Monsieur Christian François, administrateur de sociétés, qui est désormais, 356, route de Diekirch, B-6700 Frassem.

Luxembourg, le 24 février 2015. Certifié sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015087228/24.

(150099603) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Immo Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 1, place Winston Churchill.

R.C.S. Luxembourg B 83.533.

L'an deux mille quinze,

Le vingt-et-un juillet.

Pardevant Maître Emile SCHLESSER, notaire de résidence à Luxembourg, 35, rue Notre-Dame,

Ont comparu:

1) Monsieur Leonid MOKROUSOV, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à L-1340 Luxembourg, 1, Place Winston Churchill,

ici représenté par Monsieur Murat MUTLU, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à L-1340 Luxembourg, 1, Place Winston Churchill,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 17 juillet 2015,

laquelle procuration, paraphée «ne varietur», restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

2) Monsieur Konstantin LEFTEROV, gérant de sociétés, demeurant professionnellement à L-1340 Luxembourg, 1, Place Winston Churchill,

ici représenté par Monsieur Murat MUTLU, préqualifié,

en vertu d'une procuration sous seing privé, datée du 17 juillet 2015,

laquelle procuration, paraphée «ne varietur», restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

ci-après collectivement désignés les «associés» ou les «comparants».

Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont déclaré au notaire instrumentant être les seuls associés de la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois «IMMO LUXEMBOURG S. à r. l.», ayant son siège social à L-1340 Luxembourg, 1, Place Winston Churchill, constituée sous la dénomination de «S.G. TRADING» suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederanven, en date du 22 août 2002, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 155 du 29 janvier 2002, dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 décembre 2012, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 626 du 14 mars 2013, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous la section B et le numéro 83.533 (ci-après la «Société»).



Lesdits comparants, représentés comme indiqué ci-avant, en leur qualité d'associés, ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix:

Première résolution

Les associés décident de modifier les articles 1 et 2 des statuts, dans leurs versions en langues française et anglaise, ceci afin de rectifier le texte du procès-verbal de l'assemblée générale du 19 décembre 2012. Ces articles seront désormais lus comme suit:

Version en langue française:

- « **Art. 1** er . Il est formé par la présente une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois en vigueur et notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, ainsi que par les présents statuts.
 - Art. 2. La société prend la dénomination de «IMMO LUXEMBOURG S. à r. 1.»».

Version en langue anglaise:

- « **Art. 1.** There is hereby established a société a responsabilité limitée (private limited company) which shall be governed by the applicable laws and especially by the law of 10 August 1915 relative to commercial companies, as amended, as well as by the present articles of Incorporation.
 - Art. 2. The name of the company is «IMMO LUXEMBOURG S. à r. 1.»».

Seconde résolution

Les associés décident de refondre intégralement l'objet social de la Société.

En conséquence de ce qui précède, l'article 4 des statuts prendra à compter de ce jour, dans ses versions en langues française et anglaise, la teneur suivante:

Version en langue française:

« **Art. 4.** La société a pour objet, tant pour son propre compte que pour le compte de tiers, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, l'exploitation d'une agence immobilière ainsi que la promotion immobilière, plus spécialement, mais pas exclusivement, l'achat, la vente, l'échange d'immeubles bâtis et non bâtis, la transformation, l'aménagement, le développement et la mise en valeur d'immeubles, la location, la gérance, l'activité de syndic, l'administration et/ou l'exploitation de tous immeubles, ainsi que toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou qui peuvent en favoriser le développement et la réalisation.

L'objet de la société est également de détenir des participations, au Luxembourg ou à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, échange et de toute autre manière tous titres, actions et autres titres de créance et plus généralement toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut également investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, excepté par voie d'offre publique. Elle peut émettre des billets obligations de caisse et tous titres de dettes et / ou de titres de participation. La société peut prêter des fonds, y compris, sans limitation, les revenus de prêts et / ou émissions de titres de créance ou de participation à ses filiales, sociétés affiliées et / ou toutes autres sociétés. La société pourra aussi donner des garanties et nantir, transférer, grever ou autrement créer et accorder des sûretés sur tout ou partie de ses actifs pour garantir ses propres obligations et engagements et / ou obligations et engagements de toute autre société, et, plus généralement, pour son propre bénéfice et / ou le bénéfice d'une autre compagnie ou personne.

La société peut en général employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger contre le risque crédit, change et risque de taux d'intérêt et autres risques.

La société peut effectuer toutes opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers, qui directement ou indirectement favorisent ou se rapportent à son objet.

L'énumération ci-dessus est énonciative et non limitative.»

Version en langue anglaise:

« **Art. 4.** The company's purposes are both for its own account and for third parties, in the Grand-Duchy of Luxembourg and abroad, the running of a real estate agency, and real estate promotion, especially but not exclusively, the purchase, sale, exchange of buildings and building grounds, fitting-out and development of buildings, the rental, management, activity of "syndic", administration and operation of real property, as well as any commercial, industrial, financial, moveable or unmoveable operations directly or indirectly related to its object or which may be in favour of its development or realisation.

The object of the company is also to hold participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and manage such participations. The company may in particular acquire by subscription, purchase,



exchange and in any other manner any stock, shares and other debt instruments and, more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The company may borrow in any form whatsoever, except by way of public offer. It may issue notes bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings and/or issues of debt or equity securities to its subsidiaries, affiliated companies and/or any other companies. The company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or over some of its assets to guarantee its own obligations and undertakings and/or obligations and undertakings of any other company, and, generally, for its own benefit and/or the benefit of any other company or person.

The company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the company against credit, currency exchange and interest rate risk and other risks.

The company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or moveable property, which directly or indirectly favour or relate to its object.

The above enumeration is enunciative and non-exhaustive.»

Remarque

Avant la clôture des présentes, le notaire instrumentant a attiré l'attention des comparants sur la nécessité d'obtenir des autorités compétentes les autorisations/agréments requis pour exercer les activités plus amplement décrites comme objet social à l'article 4 des présents statuts.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au représentant des comparants, connu du notaire par nom, prénom, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: M. MUTLU, E. SCHLESSER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 23 juillet 2015. Relation: 2LAC/2015/16744. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME,

Luxembourg, le 29 juillet 2015.

Référence de publication: 2015129438/114.

(150139198) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juillet 2015.

DASA S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5531 Remich, 16A, route de l'Europe. R.C.S. Luxembourg B 164.488.

DISSOLUTION

L'an deux mille quinze,

le trois juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

Monsieur Jürgen BAATZSCH, gérant de société, né à Liebenau (Allemagne), le 08 novembre 1962, demeurant rue Bois Milord, 5, B-1490 Court-Saint-Etienne (Belgique),

ici représenté par:

Monsieur Wei ZHANG, employé privé, avec adresse professionnelle au 1-3, Millewee, L-7257 Helmsange, en vertu d'une procuration lui donnée sous seing privé à Court-Saint-Etienne (Belgique), le 29 mai 2015,

laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la personne comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte à des fins d'enregistrement,

ci-après dénommé «le mandant».

Laquelle personne comparante, agissant ès-dites qualités, a déclaré et requis le notaire d'acter:

I.- Que la société «DASA Luxembourg», (la «Société»), une société à responsabilité limitée, établie et ayant son siège social au 16a, route de l'Europe, L-5531 Remich, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 164 488, a été constituée sous le droit luxembourgeois, suivant acte notarié reçu en date du 28 octobre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), en date du 12 décembre 2011, sous le numéro 3043 et page 146018.



Les statuts de la Société ne furent jamais modifiés depuis lors.

- II.- Que le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (12'500.- EUR) divisé en cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125.- EUR) chacune, chaque part sociale étant intégralement libérée.
- III.- Que le mandant, depuis l'acte de constitution de la Société, est resté seul et unique propriétaire de toutes les parts sociales de ladite Société.
- IV.- Que le mandant, étant le seul associé de la société «DASA Luxembourg S.à r.l», a décidé de procéder à la dissolution immédiate de ladite Société.
 - V.- Que le mandant déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société.
- VI.- Que le mandant, de même en tant que liquidateur de la Société, déclare que l'activité de la Société a cessé, que lui, en tant qu'associé unique est investi de tout l'actif et qu'il a réglé tout le passif de la Société dissoute s'engageant à reprendre tous actifs, dettes et autre engagements de la Société dissoute et de répondre personnellement de toute éventuelle obligation inconnue à l'heure actuelle.
- VII.- Que décharge pleine et entière est accordée au(x) gérant(s) de la Société dissoute pour l'exécution de son(leur) mandat jusqu'à ce jour.
- VIII.- Que les livres et documents de la Société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancienne adresse de la Société dissoute, soit au 16a, route de l'Europe, L-5531 Remich.
 - IX.- Que le mandant s'engage personnellement à régler tous les frais résultant du présent acte.

Dont acte, passé à Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la personne comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire instrumentant le présent acte.

Signé: W. ZHANG, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 5 juin 2015. Relation: EAC/2015/12818. Reçu soixant-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2015087097/50.

(150100100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

Edima S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9710 Clervaux, 38, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 99.427.

Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clervaux, le 10/06/2015.

Référence de publication: 2015087131/10.

(150099649) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 juin 2015.

At Work 4U S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 185.171.

Lors de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 1 ^{er} juin 2015, la société G.T. Fiduciaires S.A., ayant son siège social à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, est nommée commissaire aux comptes de la société, en remplacement de G.T. Experts Comptables S.àr.l., démissionnaire. Le mandat du nouveau commissaire aux comptes ne prendra fin qu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 juin 2015.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2015088667/15.

(150101434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 juin 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck